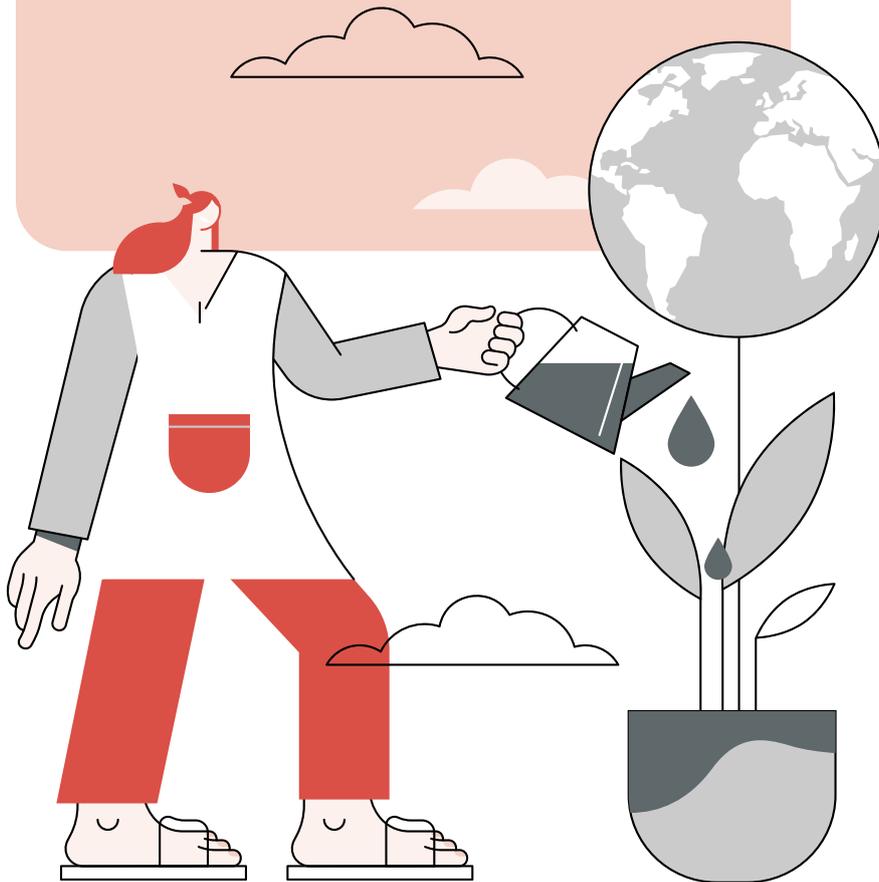


# GSO

Acteur engagé des territoires,  
GSO informe, relie et mobilise  
autour des défis de notre société



Responsabilité sociale – RSE

## Déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice 2023

## Le mot de Nicolas Sterckx



*Nicolas Sterckx*

Acteur engagé des territoires, le Groupe Sud Ouest informe, relie et mobilise autour des défis de notre société. La raison d'être du Groupe a particulièrement résonné en 2022, lorsque la région Nouvelle-Aquitaine a été marquée par des phénomènes inédits de canicule, de sécheresse, de méga-incendies. De nombreuses régions en France et dans le Monde ont également été touchées, amenant chacun d'entre nous à intensifier sa réflexion sur les réponses à apporter collectivement et individuellement aux risques climatiques et environnementaux.

Nous avons récemment lancé le projet Décllic, qui vise à davantage, informer, sensibiliser, engager sur les risques liés au climat et à l'environnement. Le Groupe Sud Ouest s'engage pour mobiliser l'audience et l'écosystème de nos marques pour proposer des solutions concrètes. Le projet Décllic qui se résume en une question : «Quelle région Sud-Ouest voulons-nous laisser aux générations futures ?»

Interroger les experts, susciter le débat, favoriser les initiatives, relayer les solutions individuelles et collectives pour lutter contre le dérèglement climatique et favoriser la transition écologique, accompagner la société à affronter ces défis, c'est notre objectif commun et fédérateur avec Décllic.

À travers de nouvelles rubriques dans nos journaux, des événements sous forme de débats citoyens, une newsletter thématique, des vidéos ou des «face aux lecteurs», des relais sur nos réseaux sociaux, tous les médias hebdomadaires et quotidiens du Groupe vont participer à ce projet, ainsi que les chaînes de télévision locales du Groupe, TV7 et TVPI.

Le projet sera étendu à l'ensemble des activités au sein du Groupe Sud Ouest : l'Agence Eliette et Sud Ouest Publicité pour engager les annonceurs, Côte Ouest qui vise la certification ISO 20121. Il va cadrer l'engagement du Groupe en tant que média et en tant qu'industriel sur les enjeux du climat et de l'environnement. Nous engageons une démarche en 15 points clefs que nous déploierons de manière transverse à l'échelle de notre Groupe pour aller plus loin dans la transition écologique et répondre à l'attente de notre audience dans l'identification de solutions. En tant qu'acteur média et avec Décllic, nous nous mobilisons toujours davantage pour une politique éditoriale qui éclaire sur les défis climatiques et environnementaux.

### **NICOLAS STERCKX**

Directeur général du Groupe Sud Ouest

# Sommaire

## 6

### MODELE D'AFFAIRES DU GROUPE

- Présentation des métiers, des sociétés et des marques du Groupe Sud Ouest** p. 6
- Ses parties prenantes** p. 11
- Actionnariat, organisation et gouvernance** p. 11
- Marchés et chiffres clefs** p. 13
- Raison d'être, gouvernance et politique RSE** p. 14
- Objectifs, stratégie de création de valeur et perspectives** p. 15

## 18

### PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

#### Identification des principaux risques p. 19

#### ÉCONOMIE

##### Relations avec les plateformes p. 20

- Encadrement par le droit européen du marché et des plateformes numériques
- Création d'un droit voisin en faveur des éditeurs de presse

##### Transformation numérique p. 21

- Croissance de l'audience digitale
- Développement des abonnements numériques

##### Initiation d'une démarche RSE dans les principales activités du Groupe p. 22

- Labellisation « Positive Work Place » (Sud Ouest)
- Démarche RSE des éditeurs de presse (Sud Ouest, Charente Libre, Pyrénées Presse, SEPL, Dordogne Libre)
- Démarche RSE au sein de la chaîne d'information TV7
- Démarche RSE chez Agence Eliette
  - 1) Outil de calculatrice carbone
  - 2) Participation à des travaux pour la transparence des pratiques en matière d'influence marketing sur les réseaux sociaux
  - 3) Accompagnement des marques sur une communication durable
- Démarche RSE chez Agence Côte Ouest
  - 1) Politique et stratégie RSE
  - 2) Processus de certification ISO 20121
  - 3) Environnement / climat
  - 4) Transparence
  - 5) Achats
- Démarche RSE chez Terre de Vins
  - 1) Editorial
  - 2) Événementiel
  - 3) Investissements
- Démarche RSE chez Placéco
  - 1) Offre éditoriale et événementielle
  - 2) Politique RSE
  - 3) Action sociétale

#### DOMAINE SOCIAL

- Dialogue social** p. 26
- Développement des compétences** p. 28
- Egalité de traitement et non-discrimination** p. 30
- Santé et sécurité au travail** p. 31

#### DOMAINE SOCIÉTAL

- Traitement de l'information** p. 32
  - Ethique de l'information au sein des éditeurs du Groupe Sud Ouest/Focus à Sud Ouest :
    - 1) Ethique de l'information
    - 2) Charte déontologique
    - 3) Vérification de l'information et lutte contre les fausses nouvelles
  - Presse à l'école / Education aux médias

##### Accompagnement du territoire p. 33

- Sensibilisation des salariés
  - 1) Semaine de la raison d'être
  - 2) Semaine de l'impact
- Opération baïnes
- Incendies de l'été 2022

#### DOMAINE ENVIRONNEMENTAL

##### Contenus éditoriaux : informer sur les enjeux climat et la transition écologique p. 35

- Focus sur le projet « Déclic » du Groupe Sud Ouest
- Rôle de la presse dans la transition écologique
- Illustrations
- Suivi statistiques (site sudouest.fr)
- Accompagnement sur les enjeux de maîtrise et de sobriété énergétique :
  - 1) Suppléments sur la sobriété énergétique
  - 2) Météo de l'électricité

##### Inscrire le Groupe dans une démarche de décarbonation p. 37

- Mesure des émissions de gaz à effet de serre
- Réduction de l'utilisation des énergies fossiles :
  - 1) Raccordement au réseau de chaleur (imprimerie de SAPESO)
  - 2) Récupération de chaleur
- Sobriété énergétique
  - 1) Sud Ouest
  - 2) Charente Libre
  - 3) Pyrénées Presse
- Prise en compte du décret tertiaire
- Mesures concernant les transports
- Rationalisation du processus industriel

##### Produire durablement p. 39

- Risque particulier – classement ICPE du site de Brazza
- Sourcing durable de l'approvisionnement en papier
  - 1) Le papier
  - 2) Objectif de traçabilité des journaux et certification PEFC
- Suppression des emballages de routage
- Eco-contribution
  - 1) Les encarts publicitaires
  - 2) Evolution du dispositif légal
- Mesures en faveur de la biodiversité
- Risques naturels – zone inondable

#### DROITS HUMAINS PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES p. 43

#### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'ÉVASION FISCALE p. 44

## 45

### AUTRES INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

#### INFORMATIONS SOCIALES

- Emploi** p. 46
- Organisation du travail** p. 46

#### INFORMATIONS SOCIÉTALES

- Relations entretenues avec les parties prenantes** p. 47
- Sous-traitance et fournisseurs** p. 49
- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs** p. 49
- Lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable** p. 49
- Incitation à la pratique d'une activité sportive** p. 49

#### INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

- Politique générale en matière environnementale** p. 50
- Gestion des impacts environnementaux** p. 50
- Gestion des déchets dangereux** p. 50
- Gestion des déchets non dangereux – recyclage – économie circulaire** p. 51
- Utilisation durable des ressources** p. 52
- Changement climatique** p. 53

## 56

### NOTE METHODOLOGIQUE

- Périmètre du Groupe Sud Ouest** p. 56
- Taxonomie verte** p. 57
- Prise en compte des émissions directes et indirectes liées au transport pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022** p. 57

# MODÈLES D'AFFAIRES DU GROUPE

**Présentation des métiers, des sociétés  
et des marques du Groupe Sud Ouest** p. 6  
**Ses parties prenantes** p. 11  
**Actionnariat, organisation  
et gouvernance** p. 11  
**Marchés et chiffres clés** p. 13  
**Raison d'être, gouvernance  
et politique RSE** p. 14  
**Objectifs, stratégie de création  
de valeur et perspectives** p. 15



# PRÉSENTATION DES MÉTIERS, DES SOCIÉTÉS ET DES MARQUES DU GROUPE SUD OUEST

## LES MÉTIERS

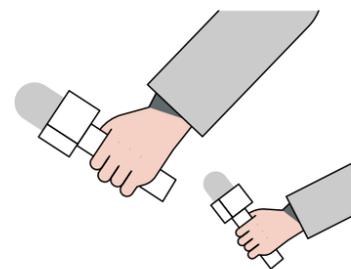
Le Groupe Sud Ouest est un groupe indépendant d'information, de communication et de services dont les marques médias sont référentes, identifiées à leur territoire. Depuis plus de 75 ans, la presse écrite est le cœur de l'activité du Groupe.



**PRESSE QUOTIDIENNE**  
5 quotidiens régionaux et départementaux  
1 lettre économique  
100 % digitale



**PRESSE HEBDOMADAIRE**  
3 hebdomadaires départementaux pour couvrir Libourne, Périgueux et le Bassin d'Arcachon



**PRESSE SPÉCIALISÉE & ÉDITIONS**  
Une activité de presse spécialisée (vin, rugby, économie), de création et d'éditions déléguées de magazines, hors-séries et livres via l'Agence de la rédaction Sud Ouest ainsi que les Éditions Sud Ouest à l'ancrage régional



**COMMUNICATION & STRATÉGIE**  
Une régie publicitaire historique des éditeurs devenue progressivement la force commerciale multimédias et multi-supports du Groupe : un catalogue de produits au service de la communication des entreprises & collectivités. enrichi par l'Agence de stratégie de marque Eliette



**AUDIOVISUEL**  
2 chaînes de TV (TV7 l'info en Nouvelle-Aquitaine & TVPi la chaîne locale du Pays-Basque et des Landes), une agence de production audiovisuelle et de correspondance de presse



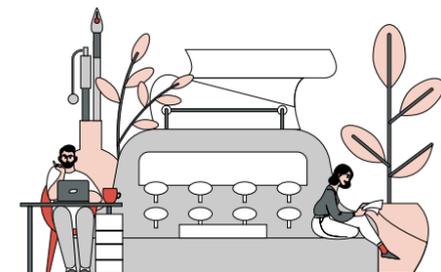
**ÉVÉNEMENTIEL**  
Axe de diversification majeure, l'événementiel est notamment incarné par l'Agence Cote Ouest, ainsi que par Terre de Vins



**NUMÉRIQUE INNOVATION**  
Une filiale dédiée aux développements numériques des éditeurs du Groupe et un accélérateur de startups pour développer des projets innovants au service du business pour GSO



**DISTRIBUTION**  
Une filiale aux 3 activités complémentaires : dépositaire (livraison abonnés & points de vente), logistique/transport et une activité de grossiste pour les points de vente



## LES MARQUES

Le Groupe Sud Ovest rayonne au travers de ses nombreuses marques et activités.



## SES PARTIES PRENANTES



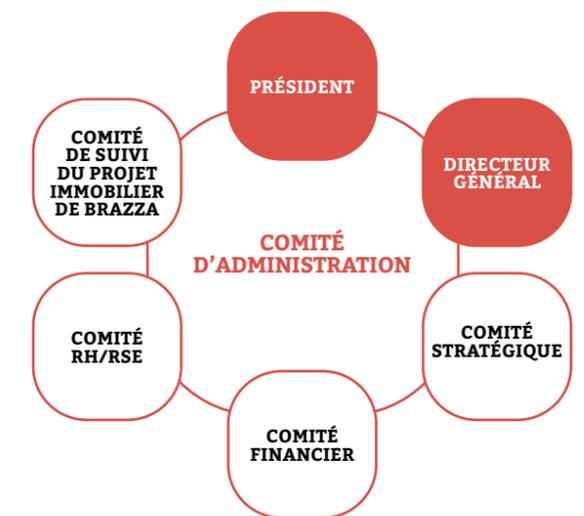
## ACTIONNARIAT, ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Le Groupe Sud Ovest est un groupe indépendant. Environ 80 % du capital appartient à la famille fondatrice du journal et les 20 % restants sont répartis entre quatre sociétés de personnels du journal Sud Ovest (Société d'imprimeries régionales de presse, Société civile des journalistes, Société civile des cadres, Amicale des journalistes). La holding, Groupe Sud Ovest SA, est une société anonyme. Outre trois administrateurs indépendants, la composition du conseil d'administration reflète la détention du capital. Pour conforter l'approche opérationnelle, les fonctions de Président du conseil d'administration et celles de Directeur général sont dissociées et un administrateur indépendant exerce les fonctions de Président du conseil d'administration. Il y a actuellement douze administrateurs, auxquels s'ajoutent deux représentants des salariés (avec droit de vote). Les quatre sociétés de personnels disposent au conseil d'administration

de deux sièges en qualité d'administrateurs (avec droit de vote) et de deux mandats de censeurs (sans droit de vote). Le Secrétaire du Comité de groupe, représentant des organisations syndicales, assiste aux réunions du conseil d'administration en qualité d'auditeur. Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

S'agissant du management, la gouvernance du Groupe est structurée sous l'impulsion du Directeur Général ainsi que d'un CODIR/COMEX. En 2022, un nouveau Directeur général du Groupe Sud Ovest, Nicolas Sterckx, a pris ses fonctions au 30 juin 2022, succédant ainsi à Patrick Venries. Les comités stratégique, financier et RH/RSE sont présidés par un administrateur indépendant. Des représentants des sociétés de personnel participent à chacun de ces comités. En complément de nombreux comités opérationnels sont

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A CONSTITUÉ EN SON SEIN 4 COMITÉS :



en place pour approfondir certaines thématiques transverses majeures. Un comité spécifique a été créé en 2021 pour étudier un projet immobilier du Groupe sur le site de Brazza à Bordeaux.

LA COMPOSITION DU CODIR / COMEX EST LA SUIVANTE AU 31 DÉCEMBRE 2022 :

DIRECTION



**Nicolas Sterckx**  
Directeur général



**Emmanuel Morandini**  
Président du CA

CODIR / COMEX



**Christophe Galichon**  
Pôle Médias



**Carole Goudal**  
Pôle Business



**Olivier Holfeld**  
Finance



**Nadine Luzeux**  
RH



**Laurent Daudenthun**  
Impneries et SI



**Marc Duffau**  
Charente Libre



**Emeline Saez**  
Marketing



**Cédric Barussaud**  
Ventes



**Marie-Cassandra Chadoutaud**  
Contrôle de Gestion



**Roy Hayek**  
SOP



**Jean-Pierre Dorian**  
Direction Rédaction SO



**Flore Galaud**  
Rédaction en chef SO



**Lionel Richer**  
GSOi



**Valentine Gaillard**  
Communication et Innovation

COMITÉS TRANSVERSES

COMITÉ ÉDITEURS

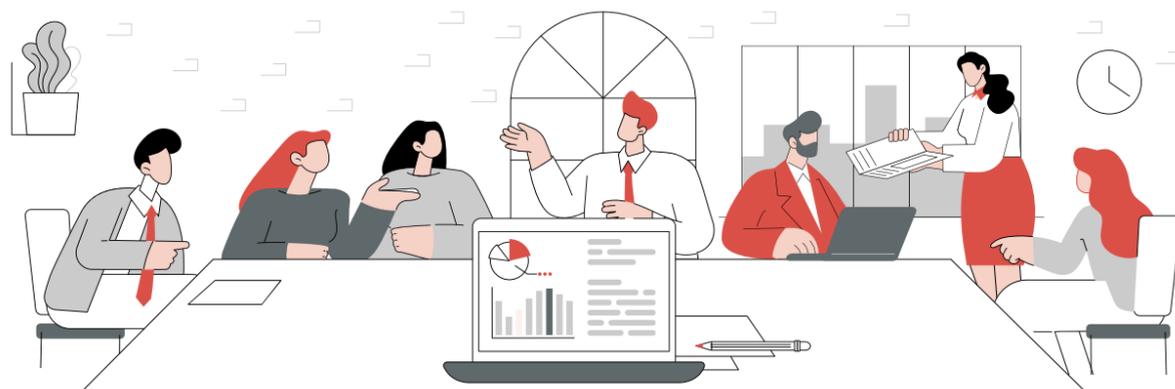
COMITÉ BUSINESS

COMITÉ MARKETING

COMITÉ NUMÉRIQUE

COMITÉ INNOVATION

COMITÉ COMMUNICATION



MARCHÉS ET CHIFFRES-CLEFS

CHIFFRES CONSOLIDÉS DU GROUPE

- 1 056 collaborateurs (en CDI) ;
- 169 M€ de chiffre d'affaires ;
- 0,86 M€ de résultat d'exploitation ;
- 23 sociétés consolidées (dont 22 en intégration globale).

OUTIL INDUSTRIEL :

Au 31 décembre 2022, deux centres d'impression : SAPESO et Pyrénées Presse. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, afin de rationaliser l'outil industriel, les journaux de Charente Libre, Dordogne Libre et l'ensemble des hebdomadaires (SEPL) sont imprimés par le centre d'impression de SAPESO à Bordeaux, par le transfert des activités « impression » de Charente Libre. Cette restructuration s'est avérée nécessaire en raison de la baisse tendancielle du nombre d'exemplaires imprimés.

MARCHÉS ET ACTIVITÉS DU GROUPE

Les activités du Groupe Sud Ouest sont localisées principalement sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et notamment sur les sept départements suivants : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Dordogne. Cependant, de par ses activités digitales ainsi que par certaines activités comme l'audiovisuel avec Digivision (activité d'agence de presse audiovisuelle pour des chaînes de télévision nationales) ou l'événementiel de Terre de Vins, le Groupe opère à l'échelle nationale.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DU GROUPE :

**1,5 M**  
DE PERSONNES  
qui s'informent chaque jour et sont reliées entre elles grâce aux marques médias de GSO



**160 M**  
DE PAGES  
vues mensuelles sur l'ensemble de nos sites

**GSO**

**20 M**  
DE VISITEURS  
uniques mensuels sur nos sites et applications mobiles (tous confondus)



**183 000**  
ABONNÉS  
print et digitaux au global

**17 000**  
Le nombre de clients en portefeuille Sud Ouest Publicité



**200**  
Le nombre de films publicitaires produits par an par les équipes de Digivision en 2021



**45**  
Le nombre d'événements organisés par l'agence événementielle Côte Ouest



**24**  
Le nombre de startups incubées depuis 2016 via l'accélérateur de startups Théophraste, 12 M€ levés par celles-ci en sortie d'accélération.



**3 500**  
Le nombre de points de vente en Nouvelle-Aquitaine



**590**  
Le nombre de correspondants de Sud Ouest



**400**  
Le nombre d'articles par jour publiés par la rédaction de Sud Ouest



**370**  
Le nombre de journalistes au global dans tous nos médias



**90**  
Le nombre de livres édités par les Éditions Sud Ouest en 2022



# RAISON D'ÊTRE, GOUVERNANCE ET POLITIQUE RSE

L'indépendance et la déontologie de la presse sont inscrits au cœur des valeurs du Groupe Sud Ouest ainsi que la prise en compte des principaux enjeux et impacts de son activité.

En 2021, de nombreuses actions ont été menées pour formuler une raison d'être qui unisse l'ensemble des parties prenantes et représente l'ADN du Groupe (consultations internes et externes, interviews de parties prenantes, boîte à idées interne, réunions d'alignement...). Cette démarche a été menée régulièrement pour diffuser une véritable culture interne. Des représentants du COMEX, de l'actionnaire, des managers et des ambassadeurs représentants des salariés du Groupe se sont réunis en février 2022 pour un séminaire de priorisation des actions identifiées et de définition de la feuille de route.

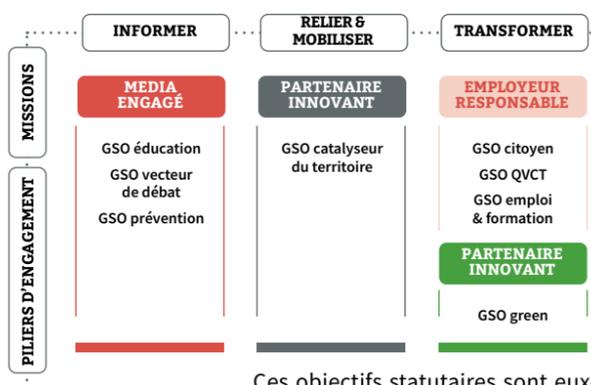
Ces travaux ont abouti à la définition de la raison d'être, qui est désormais inscrite dans les statuts du Groupe depuis juin 2022.

L'ensemble de ces travaux a permis de formuler la raison d'être du Groupe, ainsi libellée :

**ACTEUR ENGAGÉ DES TERRITOIRES, GSO INFORME, RELIE ET MOBILISE AUTOUR DES DÉFIS DE NOTRE SOCIÉTÉ.**

Au cœur de la stratégie du Groupe, la raison d'être se décline en trois objectifs statutaires associés à des objectifs sociaux, environnementaux et sociétaux :

- Informer
- Relier & Mobiliser
- Transformer l'entreprise

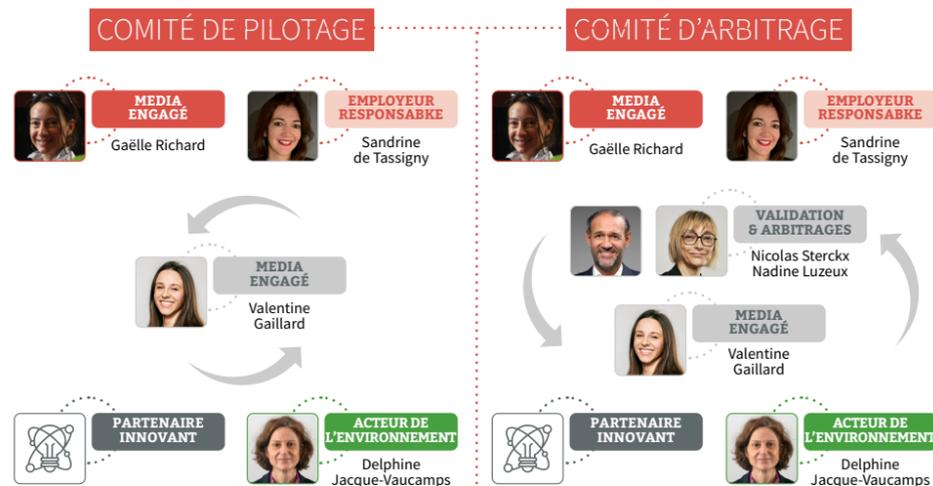


Ces objectifs statutaires sont eux-mêmes déclinés en piliers pour engager les collaborateurs et les parties prenantes du territoire autour des projets que le Groupe souhaite mettre en place (cf. ci-dessus). À travers cette raison d'être, le Groupe entend réaffirmer son rôle de média de territoires, en prenant en compte toute la diversité de ses différentes zones géographiques d'implantation. Il souhaite aussi développer son rôle économique en région en allant au-delà de son statut de média traditionnel et en confirmant son rôle d'accompagnement du développement économique local. En complément de la définition de la raison d'être, une gouvernance

interne pour la prise en compte des enjeux RSE a été mise en place au cours du second semestre 2022. Donner du sens, favoriser l'épanouissement au travail et l'accompagnement de ses collaborateurs et des acteurs sur son territoire, ces objectifs sont mis en œuvre au sein d'une politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) qui répond à trois objectifs principaux conjuguer engagement et responsabilité, anticiper les attentes d'une société en pleine mutation, concilier le respect de ces objectifs avec le respect de la planète. Ces objectifs sont diffusés dans les différents métiers du Groupe Sud Ouest.

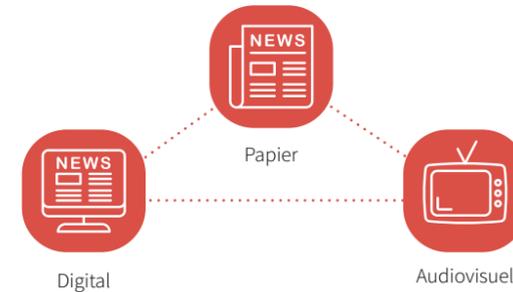
Deux comités RSE ont été institués :

- Un comité de pilotage qui réunit toutes les 2 semaines les référents nommés pour piloter chaque pilier afin de partager l'avancement des projets, les difficultés rencontrées et les prochaines étapes à mettre en œuvre au sein du Groupe.
- Un comité d'arbitrage qui réunit tous les 2 mois le comité de pilotage ainsi que le Directeur Général du Groupe et la Directrice de Ressources Humaines.



# OBJECTIFS, STRATEGIE DE CREATION DE VALEUR ET PERSPECTIVES

## TRIPTYQUE DES ACTIVITÉS CŒUR



## DEUX ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES



## DES VERTICALES TRANSVERSES QUI S'APPUIENT SUR NOS DIFFÉRENTS MÉTIERS POUR FÉDÉRER ET DÉVELOPPER DES COMMUNAUTÉS



L'activité du Groupe est créatrice de richesses et de valeurs, notamment par ses effets sur l'emploi dans la région, le recours à des fournisseurs ou prestataires locaux et l'accès à l'information.

L'avènement de la société numérique a bouleversé l'accès à l'information, entraînant une profonde mutation du marché. Face à la baisse tendancielle de la diffusion papier, le Groupe a été conduit, comme l'ensemble des médias, à repenser les usages de l'information qu'il produit. Cette tendance a été accentuée par la crise sanitaire de la Covid-19. Confronté à des situations inédites, le Groupe a su faire preuve d'une forte capacité d'adaptation collective qui lui a permis de tenir pleinement son rôle. Durant cette période complexe, il n'a jamais cessé d'informer ses lecteurs et de proposer des solutions à l'écono-

mie régionale. En 2022, le contexte sanitaire est progressivement revenu à la normale. Le Groupe entend développer la capacité d'innovation et d'adaptation développée pendant la période covid pour affronter les nombreux défis tant dans ses activités que les défis sociétaux et environnementaux.

## LA STRATÉGIE DU GROUPE EST STRUCTURÉE AUTOUR DE SES ACTIVITÉS ET ENJEUX MAJEURS DE DÉVELOPPEMENT

Un triptyque constitué de trois activités « cœur » :

- Le papier : l'enjeu majeur est de stabiliser et de lutter contre la baisse structurelle.
- Le digital : l'enjeu pour le Groupe est de se renforcer fortement sur le digital en accélérant l'acquisition

et la rétention d'abonnés numériques ainsi qu'en maintenant une audience puissante et engagée et en développant les offres commerciales.

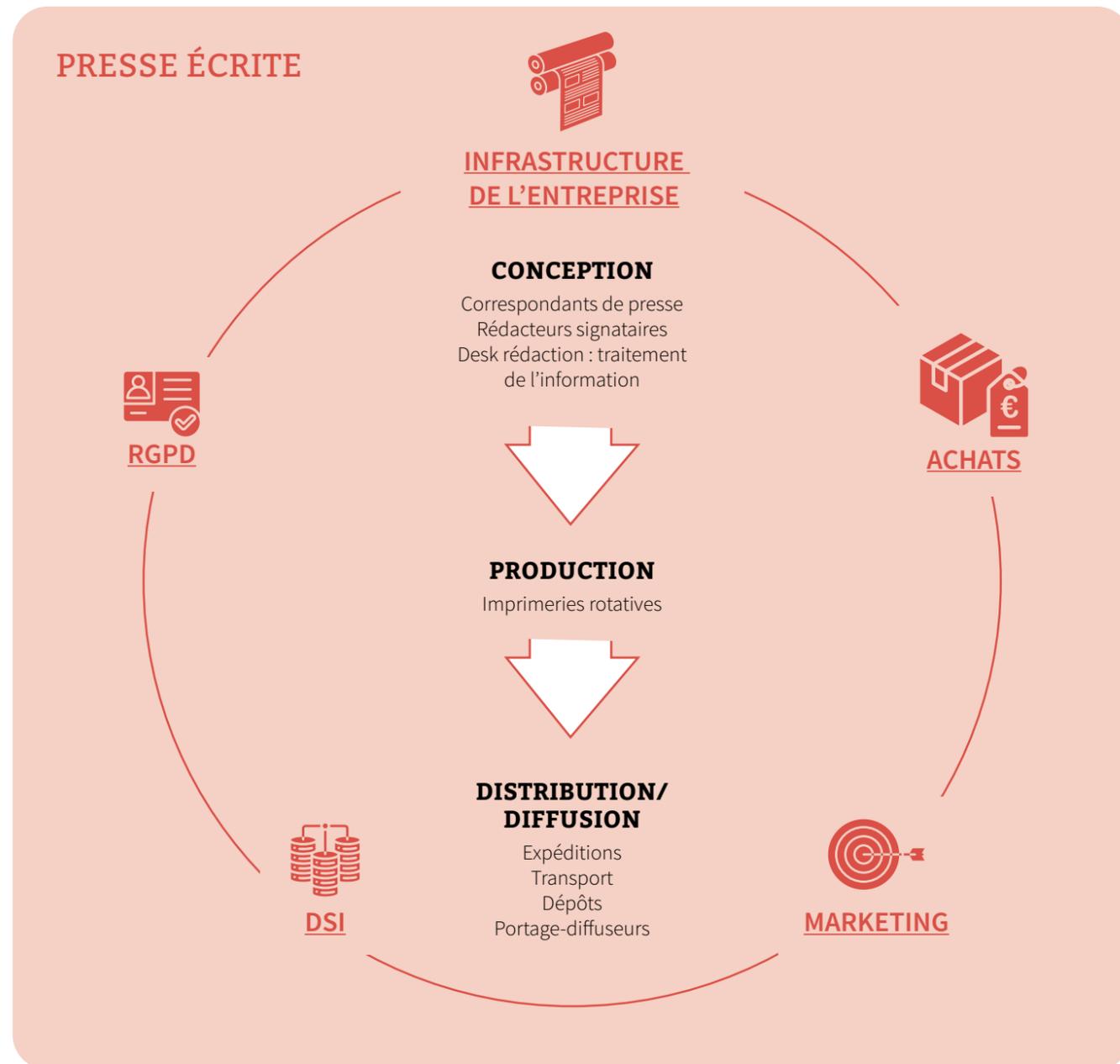
• L'audiovisuel : l'ambition est d'accélérer le développement d'actifs dans le domaine de l'audiovisuel (télévisions, société de production audiovisuelle, activités vidéo des éditeurs de presse du Groupe).

## Deux activités complémentaires sont également structurantes dans la stratégie du Groupe :

- L'événementiel : cette activité contribue à fédérer des communautés parfois éloignées des activités du Groupe autour de thématiques et d'événements majeurs dans la région (« Lacanau Pro » dans le secteur du surf, « Bordeaux fête le vin », « NAIA-R » pour l'intelligence artificielle et l'IA, « Horizons » pour le secteur du jeu vidéo...)
- La stratégie de communication et de marque, portée par l'Agence Eliette : de forts développements sont attendus de cette activité tournée vers le marché B2B (entreprises).

De manière transverse, le Groupe structure des verticales entrepreneuriales, s'appuyant sur différents métiers et activités du Groupe pour fédérer et développer des communautés thématiques. En 2022, le Groupe possède trois verticales de niveaux de maturité divers :

- Concernant le vin avec la filiale Terre de Vins ;
- Concernant l'économie et le marché des professionnels avec Placéco ;
- Concernant le rugby avec la marque Raffut.



**EN TANT QU'ÉDITEUR ET ACTEUR DU TERRITOIRE, LES ENTREPRISES DU GROUPE S'APPUIENT SUR SES FONDAMENTAUX POUR CRÉER DE LA VALEUR À LONG TERME POUR LES PARTIES PRENANTES**

Plusieurs tendances pourraient avoir une influence sur l'évolution du Groupe :

- L'envol du prix du papier et le renchérissement du prix de l'énergie
- Un climat économique dégradé depuis la crise sanitaire, avec une accentuation depuis la guerre en Ukraine
- Une accélération de la baisse des

recettes non digitales (diffusion des journaux)

- Le développement des technologies permettant de générer de nouveaux revenus digitaux et les perspectives de l'intelligence artificielle appliquée aux médias
- L'encadrement des relations avec les plateformes (réglementation européenne, droits voisins).

# PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

## Identification des principaux risques p. 19

### ÉCONOMIE p. 20

#### Relations avec les plateformes p. 20

- Encadrement par le droit européen du marché et des plateformes numériques
- Création d'un droit voisin en faveur des éditeurs de presse

#### Transformation numérique p. 21

- Croissance de l'audience digitale
- Développement des abonnements numériques

#### Initiation d'une démarche RSE dans les principales activités du Groupe p. 22

- Labellisation « Positive Work Place » (Sud Ouest)
- Démarche RSE des éditeurs de presse (Sud Ouest, Charente Libre, Pyrénées Presse, SEPL, Dordogne Libre)
- Démarche RSE au sein de la chaîne d'information TV7
- Démarche RSE chez Agence Eliette
- Démarche RSE chez Agence Côte Ouest
- Démarche RSE chez Terre de Vins
- Démarche RSE chez Placéco

### DOMAINE SOCIAL p. 26

#### Dialogue social p. 26

#### Développement des compétences p. 28

#### Egalité de traitement et non-discrimination p. 30

#### Santé et sécurité au travail p. 31

### DOMAINE SOCIÉTAL p. 32

#### Traitement de l'information p. 32

- Ethique de l'information au sein des éditeurs
- Presse à l'école / Education aux médias

#### Accompagnement du territoire p. 33

- Sensibilisation des salariés
- Opération baïnes
- Incendies de l'été 2022

### DOMAINE ENVIRONNEMENTAL p. 35

#### Contenus éditoriaux : informer sur les enjeux climat et la transition écologique p. 35

- Focus sur le projet « Déclic » du Groupe Sud Ouest
- Rôle de la presse dans la transition écologique
- Illustrations
- Suivi statistiques (site sudouest.fr)
- Accompagnement sur les enjeux de maîtrise et de sobriété énergétique :

#### Inscrire le Groupe dans une démarche de décarbonation p. 37

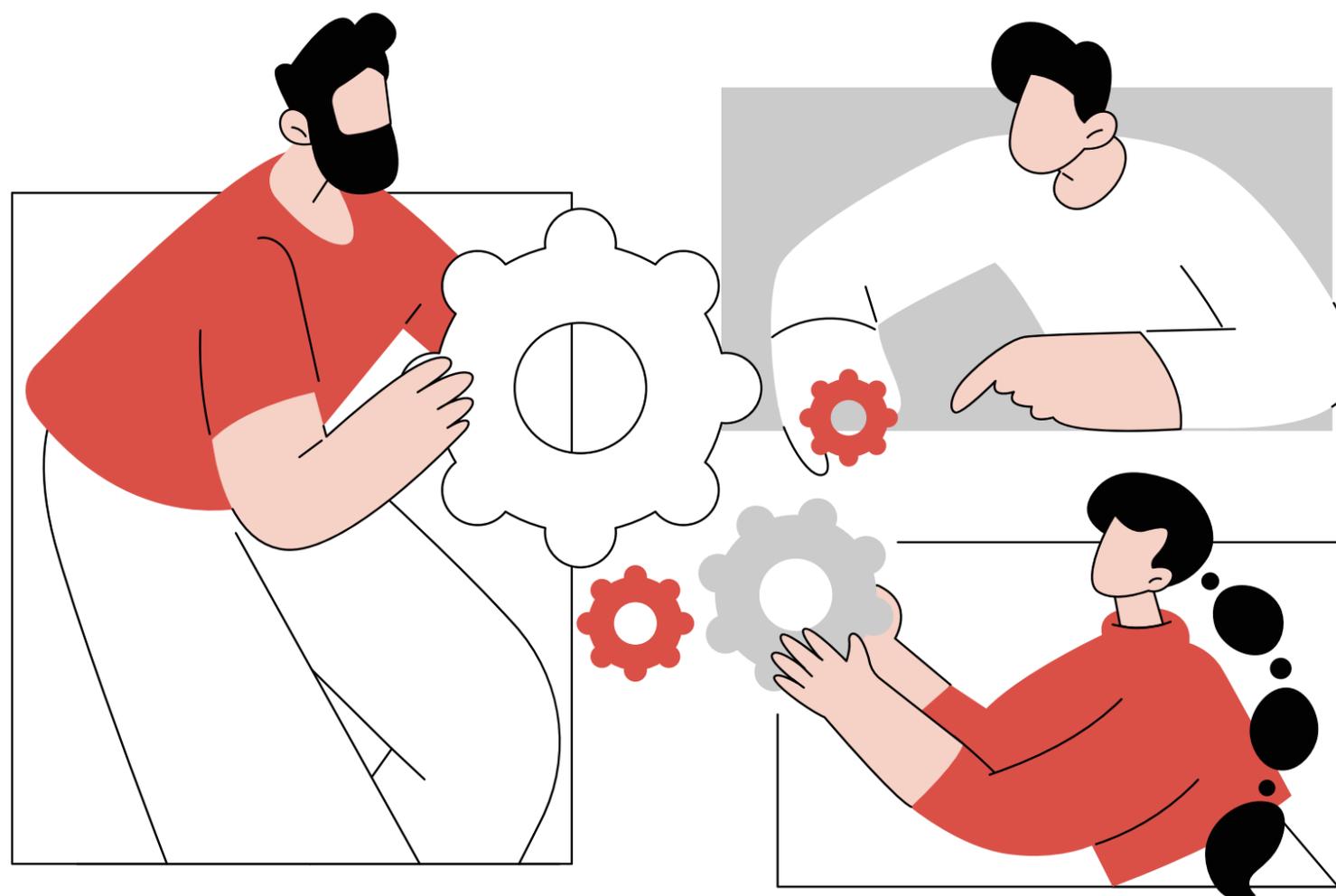
- Mesure des émissions de gaz à effet de serre
- Réduction de l'utilisation des énergies fossiles :
- Sobriété énergétique
- Prise en compte du décret tertiaire
- Mesures concernant les transports
- Rationalisation du processus industriel

#### Produire durablement p. 39

- Risque particulier – classement ICPE du site de Brazza
- Sourcing durable de l'approvisionnement en papier
- Suppression des emballages de routage
- Eco-contribution
- Mesures en faveur de la biodiversité
- Risques naturels – zone inondable

### DROITS HUMAINS PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES p. 43

### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'ÉVASION FISCALE p. 44



## IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES

Les risques extra-financiers liés aux activités du Groupe Sud Ouest présentés dans cette DPEF ont été déterminés au regard de la réglementation et des principaux enjeux sociaux, sociétaux, et environnementaux applicables au secteur.

Ils ont été identifiés avec le concours des représentants des différents secteurs d'activité du Groupe, des services transverses (Direction des Ressources Humaines et Direction Administrative et Financière).

## ÉCONOMIE

Le Groupe supporte en 2022 une hausse inédite de ses charges d'exploitation. Les coûts d'achat du papier et des matières atteignent des niveaux sans équivalent sur les 20 dernières années. En 2022, le prix du papier été multiplié par 2,5 entre la fin du premier semestre 2021 et décembre 2022. Les coûts de distribution sont également fortement orientés à la hausse en raison de l'évolution du prix des carburants. Ainsi, le Groupe doit faire face sur 2022 à une augmentation de plus de 8 M€ de ses coûts de production. L'impact des hausses des prix de l'énergie sera significatif en 2023 avec une augmentation de plus de 1 M€. Il a été faible en 2022 en raison du contrat existant. Dans ce contexte économique, les investissements publicitaires ont connu un coup d'arrêt spectaculaire à compter du second semestre 2022. Certains secteurs comme celui du tourisme ont arrêté leur communication en raison des incendies qui ont frappé le territoire à l'été 2022. Le secteur de la grande distribution a également revu à la baisse ses investissements publicitaires durant cette même période. Deux plans d'économies ont successivement été adoptés au sein du Groupe Sud Ovest en avril 2022 puis à l'été 2022 pour atténuer les surcoûts de production. Parallèlement, une augmentation du prix de vente des quotidiens a été mise en œuvre.



EN 2022, LE PRIX  
DU PAPIER ÉTÉ  
MULTIPLIÉ PAR  
**2,5**

### RELATIONS AVEC LES PL ATEFORMES

#### ENJEU

Concurrence sur le marché numérique

–

#### INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE 2022

Signature d'accords contractuels avec les plateformes pour une reconnaissance effective du droit voisin des éditeurs de presse

–

#### OBJECTIF

Rééquilibrer les relations avec les plateformes

Dans un contexte économique difficile pour le secteur de la presse, l'enjeu d'une concurrence équilibrée avec les plateformes n'est que plus prégnant. Ce risque, identifié dans le rapport d'information de l'Assemblée nationale en 2021<sup>1</sup> est considéré comme stratégique pour l'économie des entreprises de presse et l'Etat français. Plusieurs réglementations ont récemment vu le jour pour rééquilibrer les relations avec les éditeurs de presse.

#### Encadrement par le droit européen du marché et des plateformes numériques

Les règlements sur les services numériques DSA (Digital Services Act) et sur les marchés numériques DMA (Digital Markets Act) ont été publiés le 27 octobre 2022. Ils dotent l'Union européenne d'un nouveau cadre de responsabilité spécifique aux grandes plateformes en ligne. Ce nouveau cadre doit permettre de lutter de façon active contre les contenus illicites, préjudiciables et les contenus liés à la désinformation ; de garantir la concurrence et l'innovation au sein des marchés numériques ; de maintenir des relations commerciales loyales et équilibrées

entre les grandes plateformes et leurs partenaires commerciaux. Ces textes plus précis et contraignants, ainsi que les pouvoirs très larges consentis à la Commission devraient permettre d'accroître la transparence sur les produits et services des plateformes.

#### Création d'un droit voisin en faveur des éditeurs de presse

Le droit voisin des éditeurs de presse résulte de la directive UE 2019/790 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique. En droit français, ce droit voisin a été transposé aux articles L. 218-1 à L. 218-5 du code de la propriété intellectuelle (CPI) par la loi n° 2019-775 du 24 juillet 2019 tendant à créer un droit voisin au profit des agences de presse et des éditeurs de presse. Il permet aux éditeurs de presse de bénéficier d'un droit exclusif sur « toute reproduction ou communication au public totale ou partielle de [leurs] publications de presse sous une forme numérique par un service de communication au public en ligne ». Le droit voisin des éditeurs de presse permet d'être rémunéré par les agrégateurs pour l'utilisation des contenus et donc de contribuer à rééquilibrer le rapport économique entre les acteurs professionnels de la presse et les grandes plateformes qui proposent des services d'agrégation de contenus. Après sa transposition, ce nouveau droit a connu de grandes difficultés à être reconnu par les plateformes. Après plusieurs épisodes judiciaires sur le terrain du droit de la concurrence et l'intervention de l'Autorité de la concurrence, les éditeurs de presse ont obtenu en 2022 la reconnaissance du droit voisin qui leur est dédié, avec la signature de plusieurs accords. Pour Facebook, des accords individuels de licences droits voisins et des accords de licence d'innovation relatifs à l'information (News Surface)

ont été conclus en février 2022 avec les éditeurs de presse d'information politique et générale du Groupe Sud Ovest (SAPESO, *Charente Libre*, *Pyrénées Presse*, *Dordogne Libre*, SEPL). Concernant Google, des contrats Google ENP pour la licence sur les droits voisins au titre des services existants (Google News, Discover, Search) ont été signés en septembre 2022 avec les cinq éditeurs précités du Groupe ainsi que des contrats de licence portant sur le service Showcase en octobre 2022.

« Showcase » n'est pas un nouveau produit mais une mise en forme dans les produits actuels de Google (Discover et News). Toute l'audience est renvoyée à 100 % vers le site de l'éditeur.

### TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

#### ENJEU

Transformation numérique

–

#### INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE 2022 (évolution des audiences numériques)

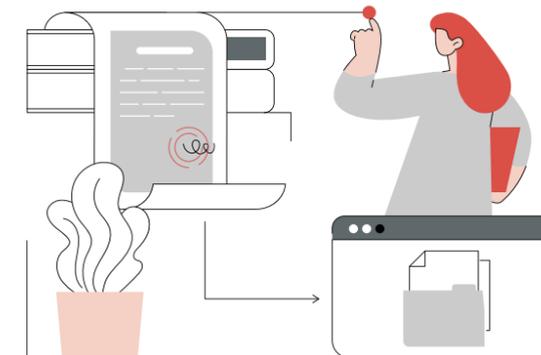
- Sud Ovest : visites sudouest.fr : + 12 %
- Charente Libre : visites charentelibre.fr : + 5 %
- Pyrénées Presse : visites larepubliquedespyrenees.fr : + 5 %

–

#### OBJECTIF

Croissance des audiences numériques

L'évolution sociétale et des modes de vie de plus en plus basés sur la mobilité, la portabilité et l'instantanéité ont engendré une mutation de l'économie des médias vers l'information en continu. La crise sanitaire de la covid-19 a encore marqué une accélération de la transformation digitale de la société avec la montée en puissance du télé-travail et le développement des outils collaboratifs.



Les médias doivent assurer la participation des lecteurs à la construction de l'information et maîtriser les clefs d'un nouveau éco-système numérique avec de nouveaux modes de « consommation » de l'information par le biais notamment des moteurs de recherche.

Dans ce contexte, réussir sa transformation numérique constitue depuis plusieurs années un enjeu majeur pour le Groupe Sud Ovest. C'est ainsi que le Groupe s'est engagé activement depuis 2018 dans son développement digital avec la mise en œuvre d'un plan stratégique de transformation numérique. C'est pour répondre aux attentes d'instantanéité de l'information que les rédactions sont depuis plusieurs années devenues bi-média (papier et Web) avec la publication d'informations sur les sites tout au long de la journée et la création d'un espace « premium » spécial abonnés par lequel les abonnés ont accès de manière exclusive aux informations enrichies par la rédaction.

2022 a marqué l'achèvement du processus de transformation des rédactions (projet « Arche ») autour d'un nouveau socle éditorial et d'une nouvelle organisation entièrement



## CUE

A PERMIS AUX  
RÉDACTIONS  
DE BASCULER  
DANS UNE ÈRE  
NOUVELLE

tournée vers le numérique. Cette importante évolution s'est accompagnée d'un changement de système éditorial avec l'adoption de la plateforme de création et de publication « Cue », éditée par le danois Stibo DX. Ce logiciel a permis aux rédactions de basculer dans une ère nouvelle où l'information est publiée en premier lieu sur le Web. Son arrivée a nécessité la mise en place de nouvelles organisations. Cet outil se traduit par une nouvelle façon d'envisager notre rapport à l'information. La migration de la base de données du nouvel outil rédactionnel « Cue » a été finalisée en mars 2022 dans l'ensemble des sociétés éditrices du Groupe Sud Ovest.

En plaçant le contenu au cœur des organisations, en progressant activement dans la maîtrise des formats et de leur diffusion, cette évolution renforce la capacité du Groupe à proposer un journalisme numérique de référence, fondé sur l'expertise et la transparence, plébiscité à nouveau par ses audiences au cours de l'année 2022. La principale mission du Groupe est d'être aux rendez-vous fixés par son public, quels que soient le moment, le lieu, le support et le format qu'il choisit pour s'informer. En 2022, les rédactions ont sollicité à de nombreuses reprises des experts afin de décrypter des sujets d'actualité comme la crise du Covid, la crise hospitalière, la réforme des retraites. De nombreux spécialistes sont intervenus au travers de tribunes, les titres du groupe permettant ainsi de contribuer au pluralisme et au débat d'idées.

Les lecteurs et internautes ont de nombreuses possibilités d'interagir avec les rédactions. À Sud Ovest par exemple, plusieurs fois par mois, les lecteurs sont sollicités pour poser leurs questions à des spécialistes sélectionnés par la rédaction. Les questions et réponses font l'objet de dossiers publiés sur le site sudouest.fr et dans les colonnes du journal.

**Croissance de l'audience digitale**

La progression de l'audience numérique (+10 % en 2022) est portée par le développement des contenus et notamment de la vidéo, l'optimisation des performances de la plateforme technique et le renfort de l'engagement de nos lecteurs et abonnés. La performance est importante car l'année de référence en 2021 était influencée par l'intérêt de l'audience pour l'actualité liée au covid-19.

Cette hausse a été notamment réalisée par l'amélioration des dispositifs de SEO (optimisation pour les moteurs de recherche) et de curation (génération des flux RSS à destination des agrégateurs d'actualités) ainsi que par des mesures d'amélioration continue de la plateforme technique. Elle a également été favorisée par une démarche éditoriale sur les titres des articles, leurs introductions, le choix des tags et l'enrichissement des contenus éditoriaux par le renvoi et le lien à d'autres articles.

Enfin, en 2022, les deux élections nationales ont contribué à la croissance de l'audience. Ces élections ont été bien suivies au niveau local. Le traitement des incendies à l'été 2022 a également été salué par nos audiences.

**Développement des abonnements numériques**

Pour le secteur de la presse, l'enjeu de la transformation digitale et du développement des abonnements numériques est stratégique pour compenser la baisse tendancielle de diffusion des journaux. Il est également essentiel d'engager les jeunes générations dans l'audience et d'adresser celle des nouveaux arrivants en Nouvelle-Aquitaine.

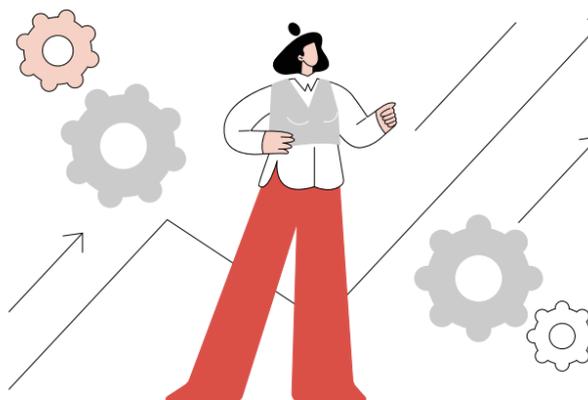
Les éditeurs du Groupe Sud Ouest ont pour objectif d'adresser les nouveaux modes de consommation de l'actualité en développant la vidéo grâce aux ressources de



L'AUDIENCE  
NUMÉRIQUE A  
PROGRESSÉ DE  
**10 %**  
EN 2022

l'ensemble des différentes activités audiovisuelles du Groupe (chaînes de télévision TV7 et TVPI, production audiovisuelle avec la société Digivision, production de vidéos au sein des différentes rédactions du Groupe). En 2022, Sud Ouest propose par exemple une gamme de podcasts sur différentes thématiques et produit davantage de contenus pensés pour les réseaux sociaux (TikTok et Instagram notamment). Les mesures suivantes sont également mises en œuvre au sein du Groupe :

- Enrichissement des services et offres numériques pour favoriser l'engagement et les usages. Concernant les nouveaux arrivants par exemple, les éditeurs collaborent avec des partenaires pour adresser ce public dès leur arrivée. L'enjeu est de pouvoir leur proposer un contenu local, pertinent et utile pour découvrir le territoire.
- Développement des revenus digitaux via la publicité, le e-commerce et les nouvelles opportunités liées au digital.
- Développement de la connaissance des lecteurs pour une personnalisation de l'expérience.
- Recours aux solutions digitales d'assistance pour une meilleure satisfaction des abonnés.

**INITIATION D'UNE DEMARCHE RSE DANS LES PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE****ENJEU**

Répondre aux attentes des clients et de l'audience sur la RSE

– **INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE 2022**  
Obtention du label Positive Work place (SAPESO)

**OBJECTIF**

Initier une démarche d'Intégration de la RSE dans les principales activités des entreprises du Groupe

Pour prendre en compte les attentes des parties prenantes, une démarche RSE dans les principales activités du Groupe Sud Ouest a été initiée (ou poursuivie) en 2022.

**Labellisation « Positive Workplace » (Sud Ouest)**

Sud Ouest s'est engagée dès février 2021 dans un processus de labellisation de sa démarche RSE en rejoignant l'initiative de la régie publicitaire de la régie extra-locale (« 366 ») pour accompagner les groupes de presse quotidienne régionale dans leurs démarches RSE. La société Positive Workplace a été retenue par 366 et 13 groupes de presse quotidienne régionale pour procéder à un audit de chaque groupe. Le choix du label Positive Workplace a notamment été guidé par son exigence et sa robustesse. L'objectif était de faire un état des lieux des bonnes pratiques et d'identifier les axes de progrès.

À la suite de cet audit, Sud Ouest a engagé une démarche de labellisation RSE avec le label Positive Workplace. L'audit s'est déroulé du 7 septembre 2021 au 16 février 2022 sur la période de référence 2020.

**NOS BONNES PRATIQUES****ACTIVITÉ**

Une activité de presse historique créée après-guerre. Un modèle d'affaires en transition vers une diversification des revenus, une digitalisation du groupe et un renforcement du lien social.

**GOVERNANCE**

Un groupe qui est resté indépendant au fil des années.

**SOCIAL**

Une attention particulière est portée sur le bien-être des salarié.e.s à travers de nombreux événements organisés. Une forte culture de la santé au travail permet d'avoir un taux d'accident relativement faible par rapport au secteur. La formation est au cœur de la politique sociale de l'entreprise. Environnement : Une volonté forte de limiter l'impact environnemental. Une politique formalisée : utilisation exclusive de papiers certifiés PEFC pour les journaux, valorisation des déchets, optimisation des processus, etc.

**IMPACT LOCAL**

Un fort impact local grâce à diverses actions : association Sud Ouest solidarité venant en aide aux plus démunis, intervention dans les écoles, etc.



Il a abouti à l'obtention du label avec un score d'une étoile et une note de 51,82/ 100. SAPESO est ainsi devenue la deuxième société de presse en France labellisée RSE Positive Workplace.

Cet audit a permis d'identifier certaines lignes de force dans la démarche RSE de Sud Ouest (voir leur formulation dans l'encadré ci-dessus).

En juin 2022, le Groupe Sud Ouest a participé à la mise à jour de l'audit dans le cadre des travaux avec l'Alliance de la Presse d'Information Générale (APIG) visant à identifier les bonnes pratiques de la presse en matière de transition écologique, sur l'ensemble du cycle de vie du produit. Un rapport d'impact sur les bonnes pratiques en matière de transition écologique dans la presse a ainsi été publié par l'APIG en septembre 2022.

**Démarche RSE des éditeurs de presse (Sud Ouest, Charente Libre, Pyrénées Presse, SEPL, Dordogne Libre)**

Elle est présentée dans le projet Déclit conçu en 2022 par le Groupe

Sud Ouest (cf. page 44 du présent rapport).

**Démarche RSE au sein de la chaîne d'information TV7**

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu avec la Région Nouvelle-Aquitaine portant sur la période 2021-2023 pour un service public télévisuel régional, la chaîne TV7 diffuse des programmes engagés sur la diversité, le retour à l'emploi, la valorisation du territoire et notamment du monde rural, ainsi que les initiatives positives de lutte contre le dérèglement climatique. Sa grille de programmes comporte en 2022 une émission de débat intitulée « ça fait débat » qui aborde régulièrement les sujets relatifs à la RSE et les transformations de la société.

La chaîne s'est par ailleurs engagée sur la représentation du sport féminin avec une émission hebdomadaire. TV7 est également attentive à la diversité à l'antenne (intervenants, journalistes et animateurs). Enfin, chaque jour dans la matinale, au sein de la tranche d'information 12/13 et du grand rendez-vous du soir (18-20h), des invités s'expriment

**DK**

UN OUTIL  
QUI PERMET  
DE MESURER  
L'IMPACT  
CARBONE SUR  
DES CAMPAGNES  
DIFFUSÉES OU  
À PARAÎTRE

au quotidien sur le plateau, avec une attention particulière pour donner la parole à des responsables politiques ainsi qu'à des membres d'association, de collectifs et de mouvements locaux.

**Démarche RSE chez Agence Eliette****1) Outil de calcul carbone**

Sud Ouest Publicité a pour projet de proposer à ses clients une prestation de service permettant le calcul de l'empreinte carbone des campagnes publicitaires tant dans les journaux que sur les supports digitaux. Le choix s'est porté sur l'interface « DK » à l'issue d'une réflexion menée avec la régie extra-locale 366, pour une mise à disposition au premier trimestre 2023. Il s'agit d'un outil qui permet de mesurer l'impact carbone sur des campagnes diffusées ou à paraître.

**2) Participation à des travaux pour la transparence des pratiques en matière d'influence marketing sur les réseaux sociaux**

Prenant conscience de l'absence d'éthique de certaines pratiques d'influenceurs, l'Agence Eliette s'est engagée en interne dans une démarche volontaire d'encadrement des pratiques des influenceurs dès le mois de janvier 2022.

Les travaux de l'Agence Eliette ont débouché sur le lancement d'un label dénommé « influences locales » pour le respect d'une charte éthique et responsable par les influenceurs avec lesquels elle collabore.

L'ARPP (Autorité de régulation professionnelle de la publicité) a créé en mars 2022 un module de formation permettant d'obtenir le certificat de l'Influence responsable. Dans le prolongement de cette initiative, l'Agence Eliette a engagé en 2022 une collaboration avec l'ARPP pour créer à l'horizon 2023 des Webinars à l'intention des influenceurs et des clients afin de relayer les bonnes pratiques.

Par ailleurs, l'Agence Eliette a intégré en décembre 2022 de manière volontaire le groupe de travail du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique de l'économie. Il s'agit d'un groupe de travail créé pour réfléchir à la question de la définition des droits et des devoirs des influenceurs mais aussi de la protection des consommateurs. Les travaux ont porté sur l'élaboration d'un projet de réglementation sur l'encadrement des pratiques commerciales en matière d'influence marketing et l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques responsables qui serait applicable aux influenceurs, aux marques, aux agences et aux agents d'influenceurs. L'ambition est d'aboutir en 2023 à un encadrement des pratiques, avec un objectif de mise en place au 31 mars 2023.

### 3) Accompagnement des marques sur une communication durable

L'Agence Eliette a structuré en 2022 une offre de services pour accompagner ses clients et ses annonceurs à communiquer sur leurs produits et services sans risque de greenwashing.

Tout d'abord, l'Agence Eliette s'est rapprochée des principaux labels (Lucie, AFNOR, B Corp...) pour mieux comprendre comment communiquer sur ces labels. Il s'agissait pour elle d'approfondir la connaissance de leur référentiel et de leur méthodologie. Une démarche a été engagée auprès de labels (Lucie, B Corp et AFNOR) pour leur donner de la visibilité sur le site de l'Agence Eliette. L'Agence Eliette a ensuite complété ses travaux pour intégrer la RSE dans ses processus et ses prestations (conseils, etc.). Elle a ainsi élaboré une stratégie de communication RSE en quatre modules de formation pour ses clients :

- Sensibiliser en interne les salariés des clients de Sud Ouest Publicité sur la vision des consommateurs en matière de démarche durable des

marques, avec la présentation de l'étude réalisée par l'Agence Eliette relative aux grands principes d'une communication RSE.

- Organisation d'un atelier avec les clients pour déterminer leurs parties prenantes.
  - Organisation d'un atelier permettant aux clients d'établir un schéma stratégique de la démarche RSE.
  - Formalisation d'un plan de communication pour les clients.
- D'autres initiatives ont été déployées par l'Agence Eliette pour mieux accompagner les clients dans leur démarche de communication RSE :
- Sensibilisation et recommandations pour répondre le plus exactement aux besoins de l'entreprise.
  - Démarche de transparence sur l'adéquation entre le budget du client et les effets recherchés.
  - Pédagogie pour donner les clefs de compréhension aux clients.

### Démarche RSE chez Agence Côte Ouest

La société Agence Côte Ouest exerce une activité dédiée à l'événementiel.

#### 1) Politique et stratégie RSE

En 2021, Agence Côte Ouest a lancé une démarche d'élaboration d'une politique RSE autour de trois axes stratégiques. Un prestataire spécialisé en événementiel l'accompagne, ainsi qu'un consultant externe, pour le pilotage opérationnel.

Elle s'est poursuivie durant toute l'année 2022 pour structurer l'offre de services et instaurer les bonnes pratiques RSE dans l'ensemble des services.

Un plan d'objectifs à 3 ans a été défini pour conjuguer stratégie business et stratégie RSE. Les objectifs sont libellés comme suit :

- 80 % des événements comportent un processus d'économie circulaire avec réemploi du matériel et réduction des déchets.
- 15 % de réduction d'émissions de gaz à effet de serre liées au transport de matériel et de personnes.



- 10 % de réduction d'émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie sur les événements et à l'agence.

- 100 % des événements avec une alimentation responsable.

- 75 % de menus végétariens proposés à chaque événement.

#### 2) Processus de certification ISO 20121

Agence Côte Ouest s'est engagée en 2021 dans une démarche de certification pour l'obtention de la norme ISO 20121 (l'événementiel pour un développement durable). La certification sera sollicitée en août 2023 sur l'événement du « Lacanau Pro » (compétition de surf).

#### 3) Environnement/climat

Un atelier « fresque du climat » a été organisé en septembre 2021 avec un prestataire pour sensibiliser les équipes au dérèglement climatique. La réalisation d'une calculatrice carbone est en cours en 2022 pour pouvoir mesurer l'impact de chaque événement. Agence Côte Ouest est accompagnée par un prestataire

pour ce développement. Au sein de l'Agence, des messages de sensibilisation sur le tri des déchets sont régulièrement formulés.

#### 4) Transparence

Une démarche a été engagée en 2022 par l'Agence pour développer la transparence des devis et des prestations.

#### 5) Achats

Une charte d'achats responsables est en cours de rédaction ainsi qu'une politique de référencement et de sélections des prestataires basée sur des critères RSE.

### Démarche RSE chez Terre de Vins

#### 1) Éditorial

Terre de Vins développe les sujets éditoriaux sur la responsabilité environnementale, les actions et les labels.

#### 2) Événementiel

Terre de Vins a développé depuis cinq ans les Trophées « Bordeaux Vignoble Engagé ». 300 propriétés

relèvent le défi chaque année et leurs pratiques sont examinées par les équipes de Terre De Vins.

#### 3) Investissements

Terre de Vins intègre le développement durable dans ses choix d'investissement. À titre d'exemple, elle a acquis une participation en 2022 dans une société qui est mobilisée dans la lutte contre le gel grâce à la conception de « cloches » anti-gel destinées à protéger la vigne au moment des grands froids.

### Démarche RSE chez Placéco

1) Offre éditoriale et événementielle  
La RSE est essentielle dans l'offre éditoriale de Placéco depuis sa création avec une rubrique dédiée sur son site<sup>(2)</sup>.

#### 2) Politique RSE

Placéco est accompagnée par un prestataire externe pour réaliser un diagnostic, formuler une politique RSE et effectuer l'audit interne des pratiques et l'interrogation des par-



TROPHÉES  
« BORDEAUX  
VIGNOBLE  
ENGAGÉ » :  
**300**  
PROPRIÉTÉS  
RELÈVENT LE  
DÉFI CHAQUE  
ANNÉE

ties prenantes. Ces travaux ont été réalisés en 2022 pour une finalisation début 2023.

#### 3) Action sociale

Le Directeur de Placéco participe au « campus de l'inclusion » pour une durée de 6 mois. Il s'agit d'une initiative lancée par une association créée en 2018 à Paris en lien avec le Haut-Commissariat à la solidarité sociale qui a pour mission de développer l'inclusion dans toutes les entreprises. En 2021, la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde et le mouvement « Les entreprises s'engagent » de la Gironde ont lancé la 1<sup>re</sup> promotion sur le département de la Gironde. Une 2<sup>e</sup> promotion « Gironde » a été lancée le 20 octobre 2022. Ce programme favorise l'accès à l'emploi de personnes en situation d'exclusion et leur permet de retrouver une place dans la société. Il réunit une quinzaine d'entrepreneurs locaux autour de quatre rencontres, un plan d'action et un suivi individuel par un expert.



AGENCE CÔTE  
OUEST :  
**80 %**  
DES  
ÉVÉNEMENTS  
COMPORTENT  
UN PROCESSUS  
D'ÉCONOMIE  
CIRCULAIRE

<sup>(2)</sup> : <https://www.placeco.fr/article/engagement>

## DOMAINE SOCIAL

### DIALOGUE SOCIAL

Cette thématique est identifiée dans le secteur de la presse écrite comme risque significatif.

C'est la raison pour laquelle le Groupe Sud Ouest a toujours veillé à maintenir un dialogue social de qualité avec ses partenaires sociaux. Il privilégie un dialogue constant et responsable.

En 2022, le dialogue social a de nouveau été très nourri au sein des entités du Groupe Sud Ouest. Dans ce cadre, les nombreuses réunions organisées en 2022 témoignent de la qualité du dialogue social : réunions des instances représentatives du personnel, réunions de négociations obligatoires d'entreprise (NOE), réunions de négociations d'accords d'entreprise, réunions de négociations sur des sujets ponctuels. Le dialogue social est également désormais doté de son propre outil à Pyrénées Presse. Une BDESE (Base de Données Economiques Sociales et Environnementales) dont les modalités d'organisation et de fonctionnement ont été structurées en 2021 puis déployées en 2022 via Google Drive au sein de cette entité.

#### Poursuite des négociations concernant la restructuration de l'outil industriel du Groupe Sud Ouest

L'année 2022 a été marquée par la finalisation du projet de centralisation de l'outil industriel à Bordeaux

en ce qui concerne la partie charentaise.

Ce projet s'inscrivait dans un contexte économique marqué par une baisse structurelle de la diffusion des journaux de la Presse Quotidienne Régionale – à laquelle aucun des titres du Groupe Sud Ouest n'échappe –, contexte encore aggravé ces derniers mois par l'explosion du prix du papier, puis, en fin d'année 2022, par l'augmentation du coût du carburant et de l'énergie. Ainsi, une fois les négociations relatives aux mesures d'accompagnement à la mobilité et au départ finalisées avec les partenaires sociaux (élus de la SAPESO mais aussi,

de manière inédite, invitation à la table de négociation des élus de Charente Libre et de Pyrénées Presse en qualité d'auditeurs libres), les CSE de la SAPESO et de Charente Libre ont été consultés sur l'opération de cession de la branche d'activité impression par Charente Libre à Sud Ouest. Cette opération a entraîné l'application automatique du dispositif légal de l'article L 1224-1 du Code du travail (transfert des contrats de travail) et les salariés de Charente Libre affectés à l'activité impression ont été intégrés à la SAPESO à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Puis, un plan de restructuration a été déployé à la SAPESO (proposition de

mutation géographique vers l'imprimerie SO de Bordeaux pour les ex-salariés Charente Libre et plan de départs volontaires pour les salariés de Brazza).

Finalement, le 31 août 2022, la production de Charente Libre a définitivement été transférée à Bordeaux. Dans le cadre de ces opérations de restructuration, la SAPESO a pu bénéficier des aides attachées au plan PRIM (Plan Réseau Imprimerie), plan signé au sein de la branche afin de permettre aux éditeurs de sauvegarder leur compétitivité via le regroupement de leur outil industriel. Ainsi, le plan de rationalisation industrielle déployé au sein du Groupe Sud Ouest, inéluctable, a apporté des garanties sérieuses aux élus et salariés de la Charente Libre, préservant ainsi l'avenir du titre : la fraîcheur éditoriale et la distribution des journaux précédemment imprimés en Charente n'ont pas été altérées par le transfert de l'activité à Bordeaux.

Charente Libre dispose désormais de nouvelles marges de manœuvre financières pour poursuivre activement son développement. Grâce aux investissements qui seront réalisés, la Charente Libre pourra ambitionner de rester référent tant sur le papier que sur les supports numériques.

#### INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

Nombre de réunions avec les organisations syndicales ayant fait l'objet de convocations formelles.

#### POUR 2022, 114 RÉUNIONS SE SONT TENUES

À titre indicatif, les réunions requises au titre de la loi étaient au nombre de 108 en 2022.

La qualité du dialogue social au sein du Groupe s'exprime également par le nombre important d'accords col-



lectifs signés. Ainsi, 22 accords collectifs ont été signés en 2022 au sein du Groupe :

#### SAPESO

- Accord d'entreprise conclu dans le cadre du Plan Réseau Imprimerie 2020/2025 (PRIM) et son acte de publication partielle signée par la SOM CGT le 7 mars 2022.

- Accord de méthode dans le cadre du projet de centralisation de la production au sein de la SAPESO et du projet de modification du périmètre géographique de l'entreprise signé par la SNJ et SOM CGT le 2 mars 2022.
- Avenant n° 1 de l'accord de méthode dans le cadre du projet de centralisation de la production au sein de la SAPESO et du projet de modification du périmètre géographique de l'entreprise signé par la SNJ et SOM CGT le 4 avril 2022.

- Procès-verbal de désaccord des NOE 2020 du bloc 1 signé par la SNJ et SOM CGT le 12 mai 2021.

- Procès-verbal de désaccord des NOE 2020 du bloc 2 signé par la SNJ et SOM CGT le 12 mai 2021.

- Avenant n° 3 de l'accord d'entreprise du 17 février 2016 fixant un nouveau cadre au régime collectif d'adhésion obligatoire à un régime complémentaire « remboursement des frais de santé » à la SAPESO, et son acte de publication partielle, signé par la SNJ et SOM CGT le 3 juillet 2019.

- Avenant n° 4 de l'accord d'entre-



EN 2022  
**114**  
RÉUNIONS SE SONT TENUES AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

prise du 17 février 2016 fixant un nouveau cadre au régime collectif d'adhésion obligatoire à un régime complémentaire « remboursement des frais de santé » à la SAPESO, et son acte de publication partielle, signé par la SNJ et SOM CGT le 20 janvier 2020.

- Avenant n° 5 de l'accord d'entreprise du 17 février 2016 fixant un nouveau cadre au régime collectif d'adhésion obligatoire à un régime complémentaire « remboursement des frais de santé » à la SAPESO, et son acte de publication partielle, signé par la SNJ et SOM CGT le 4 janvier 2021.

- Accord collectif d'entreprise relatif aux mesures de restructuration de l'entreprise ainsi qu'aux mesures du plan de sauvegarde de l'emploi 2022, signé par la SNJ et SOM CGT le 20 mai 2022.

- Avenant n° 1 à l'accord d'entreprise relatif au service Transports du 30 septembre 2020 et son acte de publication partielle, signé par SOM CGT le 22 juillet 2022.

- Avenant n° 1 à l'accord d'entreprise relatif au service Moyens Généraux de la SAPESO du 18 avril 2017 et son acte de publication partielle, signé par SOM CGT le 22 juillet 2022.

- Avenant n° 1 à l'accord d'entreprise relatif à l'encadrement des services Expéditions Nuit et Transports du 30 septembre 2020 et son acte de publication partielle, signé par SOM CGT le 22 juillet 2022.

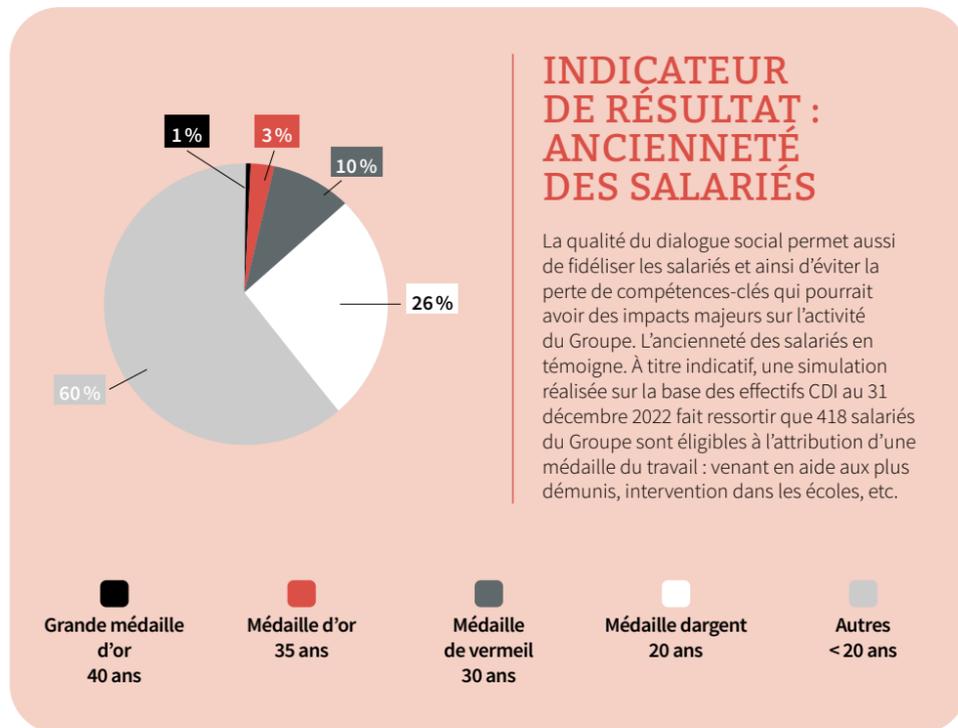
- Avenant n° 1 à l'accord d'entreprise relatif à l'encadrement du service Impression du 18 avril 2017 et son acte de publication partielle, signé par SOM CGT le 22 juillet 2022.
- Avenant n° 1 à l'accord d'entreprise relatif au service Impression du 30 septembre 2020 et son acte de publication partielle, signé par SOM CGT le 22 juillet 2022.
- Avenant n° 1 à l'accord d'entreprise relatif à l'encadrement du service Maintenance du 9 déc 2013 et son acte de publication partielle, signé par SOM CGT le 22 juillet 2022.
- Avenant n° 1 à l'accord d'entreprise relatif aux services Maintenance du 30 septembre 2020 et son acte de publication partielle, signé par SOM CGT le 22 juillet 2022.
- Avenant n° 1 à l'accord d'entreprise relatif au service Expédition Nuit de la SAPESO du 30 septembre 2020 et son acte de publication partielle, signé par SOM CGT le 22 juillet 2022.
- Avenant n° 1 à l'accord d'entreprise relatif à la DSI de la SAPESO du 30 septembre 2020 et son acte de publication partielle, signé par SOM CGT le 18 octobre 2022.
- Constat de discussions fixant l'évolution indiciaire applicable aux journalistes professionnels embauchés à la SAPESO du 20 décembre 2022, signé par la SNJ et non signé par la SOM CGT.

**Charente Libre**

- Avenant à l'accord égalité professionnelle entre les hommes et les femmes – mesures de progression de l'index égalité femmes/hommes signé le 27 octobre 2022.

**Pyrénées Presse**

- Avenant à l'accord sur la modernisation du centre d'impression de Pyrénées-Presses à Berlanne signé le 16 juin 2022.
- Accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de Pyrénées Presse signé le 16 décembre 2022.



**INDICATEUR DE RÉSULTAT : ANCIENNETÉ DES SALARIÉS**

La qualité du dialogue social permet aussi de fidéliser les salariés et ainsi d'éviter la perte de compétences-clés qui pourrait avoir des impacts majeurs sur l'activité du Groupe. L'ancienneté des salariés en témoigne. À titre indicatif, une simulation réalisée sur la base des effectifs CDI au 31 décembre 2022 fait ressortir que 418 salariés du Groupe sont éligibles à l'attribution d'une médaille du travail : venant en aide aux plus démunis, intervention dans les écoles, etc.

**DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

La politique formation a pour objectif l'adéquation permanente des compétences aux évolutions des métiers et des organisations ainsi qu'aux évolutions réglementaires.

**SAPESO**

Le plan de développement des compétences 2022 a accompagné les orientations stratégiques définies à l'été 2021 :

- Assurer l'équilibre économique de l'activité Print.
- Monter en puissance sur les activités digitales pour qu'elles deviennent majeures.
- Développer les activités événementielles et poursuivre la diversification par le développement de nouveaux services.
- Permettre l'acquisition des compétences nécessaires pour adapter les

salariés à leur poste et anticiper les évolutions des métiers ;

- Soutenir les évolutions des services et les mobilités des personnels au fur et à mesure de leur mise en œuvre ;
  - Accompagner les salariés face aux changements ;
  - Maintenir et faire évoluer les connaissances et techniques professionnelles ;
  - Renforcer les compétences managériales par la mise en place de formations spécifiques ;
  - Répondre aux besoins ponctuels qui s'expriment au sein de chaque direction ;
  - Prévenir les risques professionnels ainsi que les risques psycho-sociaux dans l'entreprise ;
  - Prendre en compte les demandes formulées lors des entretiens professionnels.
- Dans ce cadre, un accompagnement adapté a été mis en place en fonction de la mobilité intra-groupe. Enfin, a été poursuivie la mise en œuvre de modalités pédagogiques variées et complémentaires pour

adapter les parcours de formation aux pré-requis des participants, aux objectifs poursuivis, au contexte (formation à distance, formation assistée par ordinateur, AFEST, en présentiel, micro-formations, tutorat, ...).

**Charente Libre**

Dans un contexte de transfert de son activité impression à la SAPESO, la Charente libre a axé son plan de développement des compétences sur :

- L'accompagnement des managers : Stratège de la transformation des organisations, gestion du temps pour manager, réussir sa première fonction de manager, tutorat.
- Le renforcement des expertises : maîtriser les nouveautés de la DSN (paie), recyclage CACES (services techniques), référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes (membre du CSE), projet Voltaire (langue française).

**Pyrénées Presse**

La société Pyrénées Presse a concentré son plan de développement des compétences sur les axes suivants :

- Prévention des RPS : Gestion du stress, gestion des conflits, améliorer la relation clients – appels entrants / sortants ;
- L'accompagnement du Conseil d'entreprise : congé de formation économique, sociale & syndicale ;
- Le développement des compétences digitales : After effects, Indesign, Talend, Talend-perfectionnement, écrire pour le Web, rédaction Web & référencement, Power bi, Google Apps Script Programmation ;
- La montée en compétence des salariés dans la maîtrise de la vidéo (axe stratégique de Pyrénées Presse qui a lancé sa web-TV) : montage vidéo avec Adobe Première pro, tourner et monter une vidéo de qualité avec un smartphone ;
- La sécurité : Evacuation, prévention incendie en unités mobiles.

A) Durée formation moyenne par personne formée à SAPESO			
	2020	2021	2022
En nombre d'heures			
Hommes	26	31	21
Femmes	21	30	18
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>31</b>	<b>20</b>

B) Durée formation moyenne par personne formée à Charente Libre			
	2020	2021	2022
En nombre d'heures			
Hommes	13	25	12
Femmes	2	22	8
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>11</b>

C) Durée formation moyenne par personne formée à Pyrénées Presse			
	2020	2021	2022
En nombre d'heures			
Hommes	13	25	12
Femmes	15	37	11
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>45</b>	<b>13</b>

D) Taux d'accès à la formation à SAPESO			
	2020	2021	2022
En % eff. ETP moyen (CDI + CDD)			
Hommes	37	75	50
Femmes	43	81	57
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>77</b>	<b>53</b>

E) Taux d'accès à la formation à Charente Libre			
	2020	2021	2022
En % eff. ETP moyen (CDI + CDD)			
Hommes	29	56	21
Femmes	9	76	7
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>63</b>	<b>28</b>

F) Taux d'accès à la formation à Pyrénées Presse			
	2020	2021	2022
En % eff. ETP moyen (CDI + CDD)			
Hommes	82	55	72
Femmes	43	80	93
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>64</b>	<b>80</b>



**Durée moyenne des formations et taux d'accès à la formation**

Au total, sur l'ensemble des sociétés du Groupe, 10 257 heures de formation ont été effectuées au cours de l'exercice 2022 (contre 22 737 heures en 2021), dont 7 805 heures à SAPESO, 224 heures à Charente Libre et 893,5 heures à Pyrénées Presse. L'année 2021 était une année exceptionnelle et atypique dans la mesure où les formations initialement programmées en 2020 ont été reportées cette année-là en raison de la crise sanitaire (confinements et difficultés de déplacement). De ce fait, ces formations ont majoritairement été réalisées en 2021 en plus des formations prévues au plan 2021. Seule Pyrénées Presse a procédé au rattrapage des formations pour ses salariés étalé sur 2021 et 2022. Pour les trois structures les plus importantes, les durées moyennes de formation par personne formée sont les suivantes (par souci de pertinence, les chiffres sont indiqués structure par structure) : voir tableaux A, B et C ci-contre.

**Indicateur clé de performance : taux d'accès à la formation**  
Voir tableaux D, E et F ci-contre.

## ÉGALITE DE TRAITEMENT ET NON-DISCRIMINATION

### ENJEU

Égalité femmes-hommes

### INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE

Résultats des index égalité professionnelle des sociétés du Groupe.

En 2023, au titre de l'exercice 2022, seules trois sociétés du Groupe sont concernées. Les indicateurs obligatoires pour l'égalité femmes-hommes sont les suivantes :  
 SAPESO : 73/100  
 Charente Libre : 71/100  
 Pyrénées Presse : 89/100

### OBJECTIF

L'objectif fixé pour cet indicateur d'être supérieur à l'objectif légal (75/100) au titre de 2022 est atteint pour une entité.

Il convient de préciser que l'index égalité professionnelle de la SAPESO est exceptionnellement inférieur à l'objectif légal en 2022 du fait des effets induits par le projet de centralisation de la production des titres du Groupe Sud Ouest au sein de l'imprimerie de Bordeaux. En effet, le transfert de l'activité impression de Charente Libre à la SAPESO a conduit à la renégociation des coefficients de rémunération des ouvriers de l'imprimerie de Brazza, dont la charge de travail a ainsi été augmentée. À noter que ces coefficients n'avaient pas été revalorisés depuis 2011. Or, le changement de coefficients des ouvriers de l'imprimerie – historiquement masculins – a impacté négativement l'indicateur « promotion professionnelle » sur l'année 2022. L'index égalité professionnelle de la SAPESO devrait de nouveau retrouver un niveau satisfaisant en 2023 et ce, d'autant plus que l'écart de ré-



OBJECTIF 2022  
**81/100**  
 ATTEINT POUR UNE ENTITÉ

Emploi des personnes handicapées en %			
	2020	2021	2022
SAPESO	N.C.	4,35	3,76
Charente Libre	3,4	3,45	4,29
Pyrénées Presse	2,83	2,04	0,72

munération entre les femmes et les hommes a baissé cette année (écart de 2,8 % en 2022 vs 3 % en 2021). De même, l'analyse est identique pour Charente Libre.

La société Pyrénées Presse a renégocié pour sa part un accord égalité professionnelle à l'hiver 2022.

Ainsi, les objectifs suivants ont été arrêtés :

- Assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- Promouvoir et veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels.
- Favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale et notamment faire de la maternité et de la parentalité des situations non préjudiciables au déroulement de carrière des femmes et des hommes dans l'entreprise.

- Faire de la formation un vecteur d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour chaque domaine d'action retenu, les dispositions mises en œuvre ont été assorties d'indicateurs chiffrés. Le choix et la mise en place de ces indicateurs spécifiques ont pour but d'assurer un suivi précis et régulier des actions mises en œuvre afin d'atteindre ces objectifs de progression. Désormais, ils seront présentés chaque année lors des NOE.

### Objectifs et indicateurs mis en place

Rémunération : assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

- Assurer l'égalité de rémunération à l'embauche et lors de la mobilité professionnelle.

- Assurer l'égalité de rémunération des salariés à leur retour de congé familial.

- Garantir l'égalité de traitement des temps partiels en matière de rémunération.

Favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale

- Faciliter les aménagements horaires : aménagement des horaires de travail dans le cadre de la rentrée scolaire et aménagement des horaires de réunion.

- Instaurer des mesures pour favoriser une meilleure articulation vie privée-vie professionnelle : faciliter l'information.

- Favoriser les aménagements de poste dans le cadre de la parentalité
- Garantir l'égalité de traitement dans le cadre de la mise en œuvre des congés liés à la parentalité.

- Congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

Promouvoir l'égalité dans l'évolution professionnelle

- Permettre un meilleur accès à des postes à responsabilité et favoriser l'équilibre hommes/femmes : diffuser l'information des postes disponibles en interne, assurer l'égalité de traitement, rechercher des potentiels pour favoriser la mixité.

La formation, vecteur d'égalité professionnelle

- Faciliter l'accès à la formation.
- Formation du management aux biais inconscients pouvant nuire à l'égalité en matière d'évolution professionnelle.

La déclaration annuelle de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, mutilés de guerre et assimilés (DOETH) ainsi que le paiement de la contribution sont à effectuer par toutes les entreprises de 20 salariés et plus. Cette déclaration synthétise l'ensemble des informations concernant les actions menées par une

entreprise en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées au cours de l'année écoulée (nombre de personnes handicapées dans les effectifs, de contrats de sous-traitance etc.). Nouveauté 2022 : Les entreprises composées de multiples établissements doivent intégrer les effectifs de ces établissements à ceux du siège social et effectuer une déclaration commune. Dans ce cadre, les trois entités principales du Groupe Sud Ouest ont vu leur contribution augmenter en 2022.

D'une façon générale, le Groupe mène une politique volontariste visant à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (reclassements, aménagements de poste, recours à des entreprises de services adaptées, ...).

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Groupe Sud Ouest est attentif aux conditions de santé et de sécurité au travail. Les risques physiques incendie sont traités de façon pré-

ventive par des systèmes d'alarme et de sécurité. Des opérations régulières de maintenance sont en outre effectuées pour les bâtiments et les matériels dans le respect des normes légales.

Trois sociétés du Groupe (SAPESO, Charente Libre et Pyrénées-Presse) sont dotées de CSSCT qui se sont réunis régulièrement tout au long de l'année.

Le programme annuel de prévention mis en œuvre à SAPESO en 2022 prévoyait par ailleurs les actions principales suivantes :

- 1) Réalisation et évolution du document unique d'évaluation des risques afin de supprimer, ou réduire significativement les risques pour les salariés du siège, de l'imprimerie et des agences.
- 2) Vérification de la validité de l'ensemble des habilitations obligatoires. L'échéance des habilitations est suivie par l'encadrement de chaque service et le service formation afin de planifier périodiquement les sessions de recyclage.
- 3) Réalisation des exercices incendie semestriels : deux exercices sur chaque site (Bastide et Brazza).



Indicateur clé de performance 2022 : taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail		
2022	Taux de fréquence	Taux de gravité
SAPESO	4,73%	0,55%
S2D	43,31%	0,97%
AIMV	16,99%	0,44%
APS	0,02%	1,85%
Ensemble des autres entités	0%	0%

4) Suivi du protocole sanitaire Covid-19 conformément aux directives gouvernementales. Face à la pandémie de Covid-19, un protocole sanitaire a été mis en place en juin 2020 présentant les modalités d'organisation pour assurer la santé et la sécurité des salariés :

- Respect des gestes barrières, recours au télétravail pour les postes éligibles, limitation des réunions en présentiel, aménagement des open spaces, bureaux collectifs et espaces communs, redéfinition des flux de circulation, adaptation de l'accueil des visiteurs et prestataires extérieurs, etc.

S'appuyant sur les recommandations du ministère du Travail, il est régulièrement actualisé en fonction des évolutions gouvernementales puis diffusé à l'ensemble du personnel.

5) Suivi des actions mises en place par la direction suite au rapport de la CSSCT sur les conditions de travail des journalistes (suivi de la charge de travail dans le cadre du déploiement du logiciel éditorial CUE).

### Accidents du travail et maladies professionnelles

Pour l'ensemble du Groupe en 2022, 10 accidents du travail avec arrêts ont été constatés (-4 vs 2021), dont 6 à SAPESO. 7 maladies professionnelles ont été déclarées à la Sécurité Sociale en 2022 (4 à la SAPESO, +5 vs 2021 au total).

# DOMAINE SOCIÉTAL

## TRAITEMENT DE L'INFORMATION

### ENJEU

Ethique et qualité de l'information

### INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE 2022

100 % des saisines du Médiateur effectuées via l'adresse mail du médiateur donne lieu à une réponse ou à un traitement

### OBJECTIF

Éduquer au développement de l'esprit critique, au rôle de l'information, sensibiliser à l'enjeu d'une presse d'information professionnelle.



**100 %**  
DES SAISINES  
DU MÉDIATEUR  
[...] DONNE  
LIEU À UNE  
RÉPONSE OU À  
UN TRAITEMENT

### Éthique de l'information au sein des éditeurs du Groupe Sud Ovest

Les éditeurs du groupe sont engagés dans une démarche déontologique. Chaque éditeur dispose d'une charte déontologique qui cadre les droits et les devoirs des journalistes dans la pratique de leur métier.

Tous les éditeurs du Groupe Sud Ovest s'impliquent dans l'éducation aux médias auprès du public et des jeunes (notamment dans les établissements scolaires) pour mieux comprendre et connaître l'univers des médias et des réseaux sociaux, apprendre à vérifier les sources et l'information, développer le goût pour l'actualité et forger l'identité de citoyen.

Les éditeurs du Groupe Sud Ovest accordent une grande importance à la vérification de l'information. Ils participent au cas par cas à la lutte contre la désinformation, le complotisme et la viralité des fausses informations par des programmes de décryptage et de lutte contre les fausses nouvelles (lutte contre les fake news). La modération des commentaires est assurée par un prestataire extérieur qui applique une applique une charte définie en accord avec l'éditeur.

### Focus au sein de Sud Ovest

#### 1) Éthique de l'information

La démarche est approfondie avec la nomination d'un médiateur. Sud Ovest a été l'un des premiers médias en France et l'un des rares journaux à mettre en place un Médiateur de l'information. Journaliste nommé par le Directeur de la publication, il est placé sous sa responsabilité directe. Un nouveau Médiateur a été nommé le 1<sup>er</sup> septembre 2022, à la suite d'un départ en retraite.

Indépendant de toute hiérarchie, il assure le lien avec les lecteurs à travers une chronique hebdomadaire dans le journal pour partager l'élaboration de l'information avec les lecteurs. Il met en perspective les contenus et il répond à l'audience (courrier des lecteurs). Il établit régulièrement un rapport à l'ensemble de la rédaction pour informer sur son activité et les réactions qu'il reçoit. Il assure le également le traitement des demandes de droit à l'oubli (RGPD).

#### 2) Charte déontologique

En 2022, la révision de la charte déontologique de Sud Ovest a été réalisée au terme d'un processus qui s'est structuré autour d'un groupe de travail composé de quatre personnes (gérant de la société civile des journalistes, représentant du SNJ, médiateur et déléguée générale à l'actualisation de la charte) et d'un comité de pilotage réunissant les membres de la direction (directeur

de la publication directeur du pôle médias, directeur et de la rédaction, rédactrice en chef) le médiateur, le gérant de la société civile des journalistes ainsi qu'un représentant du Syndicat national des journalistes. Chaque instance s'est réunie cinq fois en 2022. Ce processus d'actualisation a ainsi permis une refonte de la structure formelle pour moderniser le déroulé du document, le mettre à jour des évolutions juridiques (loi Sapin II sur le risque de corruption notamment) et en actualiser le contenu pour mieux prendre en compte les évolutions de la pratique journalistique qui est amenée à publier et diffuser de l'information sur de multiples supports (réseaux sociaux notamment), ainsi que la temporalité en continu de la publication de l'information et la nécessité de différencier ce qui distingue l'information de la communication. (3) Vérification de l'information et lutte contre les fausses nouvelles Depuis six ans, avec l'émergence du terme de « fake news » et la perte croissante de la confiance des lecteurs envers les médias, Sud Ovest s'est engagé dans la lutte contre la désinformation. Ces dernières années, la crise sociale des gilets jaunes puis la crise sanitaire du Covid-19 se sont accompagnées d'une circulation accrue de fausses informations avec l'émergence d'acteurs de la désinformation qui ont constitué un véritable défi pour les médias. Les principaux axes de la politique de lutte contre les fake-news sont les suivants :

- Continuer à faire ce qui constitue l'ADN du journalisme, et tout particulièrement dans le service Web où la multiplication des sources, le journalisme de flux et la réactivité de traitement réclament une grande rigueur, à savoir vérifier, croiser les sources et proposer un contenu d'actualité de référence, que ce soit sur les sujets nationaux, internationaux et encore davantage sur l'information

régionale qui est le cœur de métier des éditeurs du Groupe Sud Ovest.

- Continuer à rendre l'information simple à lire, à comprendre, avec la multiplication de formats décryptages. Le processus est continu et le contenu régulièrement actualisé (exemple : <https://www.sudouest.fr/politique/education/fake-news-reseaux-sociaux-je-ne-crois-pas-que-la-jeune-generation-soit-de-plus-en-plus-stupide-13733174.php>).

- Sensibiliser les journalistes en formation (alternants par exemple)
- Être mesuré dans l'identification des fake news (éviter de leur donner une tribune).

- Comme de nombreux titres de la presse quotidienne régionale, Sud Ovest participe sur les réseaux sociaux à l'opération « Fil Désinfox » qui regroupe les formats de décryptage, démontage de fake news (exemple : <https://twitter.com/fildesinfox/status/1613071334539403264>).

- La publication des chroniques hebdomadaires « Le Vrai du Faux » – <https://www.sudouest.fr/redaction/le-vrai-du-faux/> – a pour objectif est de décrypter un terme, une déclaration erronée ou une croyance populaire. Ces chroniques sont désormais relayées dans l'édition du journal Sud Ovest chaque samedi.

### Presse à l'école/ éducation aux médias

Les éditeurs du Groupe Sud Ovest participent à de nombreuses actions, contenus ou événements pour l'éducation aux médias. En 2022, Sud Ovest a organisé plus de vingt rencontres (au journal ou au sein des établissements) soit l'équivalent de soixante classes, collèges et lycées. Le dispositif prend aussi la forme de l'accompagnement par un journaliste d'une classe pendant une année pour un concours, ou pour un projet média comme un podcast par exemple (4 projets accompagnés



par Sud Ovest en 2022, l'objectif en 2023 est d'accompagner une classe par département).

Des contenus spécifiques autour de la présidentielle et des jeunes ont été produits (trois articles grand format dans Sud Ovest Dimanche) ainsi que des articles sur le concours Europorters et un podcast spécifique avec une classe de collégiens.

Le dispositif de la « Semaine de la Presse à l'école » a eu lieu du 21 au 26 mars 2022 autour de quatre thèmes : questionner la liberté d'expression, apprendre à distinguer information et communication, savoir lire et représenter les chiffres, expression médiatique / informer pour comprendre. Dans le cadre de ce dispositif, 6 000 exemplaires du journal ont été offerts aux élèves de collèges et lycées ainsi que 300 abonnements numériques (avec une durée de 15 jours à un mois). Deux vidéos spécifiques ont été publiées sur TikTok.

## ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE

### ENJEU

Lien social – interactivité – Accompagnement du territoire

### INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE 2022

Une démarche d'engagement a été mise en place en interne et en externe

### OBJECTIF

Mobiliser en interne et en externe

En 2022, le Groupe Sud Ovest a mis en place plusieurs initiatives pour sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire :

DOMAINE	ACTION	DATE	MESURE DE L'IMPACT
Sensibilisation des salariés	Semaine de la raison d'être	Du 20 au 24 juin 2022	200 personnes en présentiel 300 personnes connectées à distance sur l'ensemble des tables-rondes
Sensibilisation des salariés	Semaine de l'impact	Du 6 au 9 décembre 2022	Participation de 100 salariés au total et de 5 entreprises extérieures engagées en RSE
Engagement sociétal	Opération baines (sensibilisation au risque des baines)	Juillet et août 2022	300 000 pages vues sur la page dédiée du site sudouest.fr
Engagement environnemental et sociétal	Incendies de l'été 2022 (couverture de l'actualité, organisation de deux débats, production d'un documentaire)	Été et automne 2022	109 millions de visites sur le site www.sudouest.fr

### Sensibilisation des salariés

Deux manifestations ont été organisées en 2022 :

#### 1) Semaine de la raison d'être

La Semaine de la raison d'être s'est déroulée du 20 au 24 juin 2022 pour engager l'ensemble des collaborateurs du Groupe autour de la raison d'être, avec chaque jour un moment de partage d'informations et de rencontres et des interventions au siège social à Bordeaux et en visio-conférence sur différents projets (Éducation aux médias, Opération baines...). Des intervenants de la société Orange ont présenté le processus de recyclage des téléphones et des représentants du Groupe Ebra ont fait part de leur expérience avec le Journal des Enfants.

#### 2) Semaine de l'impact

La Semaine de l'impact et de l'environnement s'est déroulée du 6 au 9 décembre 2022 au siège social du Groupe Sud Ouest à Bastide. Cet événement interne a permis de mettre en valeur les expériences innovantes en matière de RSE d'acteurs du territoire et de les partager avec les salariés du Groupe, avec une table ronde qui a réuni trois startups installées en Nouvelle-Aquitaine. Au cours de cette manifestation, plusieurs intervenants ont apporté leur témoignage sur la démarche RSE de leur entreprise (Vignoble de Larose pour leur démarche intégrée de production responsable et Décathlon pour l'économie de la fonctionnalité).

### Opération baines

Les baines sont de grandes piscines naturelles qui se forment à marée basse sur les côtes océanes sableuses. Lorsque la marée recouvre la baie, de puissants courants de sortie de baines se forment et peuvent entraîner des noyades. Sud Ouest a lancé à l'été 2022 une opération de prévention du risque des baines pour sensibiliser les usagers du littoral aquitain. Des feuillets d'information ont été distribués sur



↑ Semaine de la raison d'être : des moments riches de partage d'informations, de rencontres et d'interventions.



**SUD OUEST SOLIDARITÉ ET L'OPÉRA DE BORDEAUX ONT INVITÉ 400 POMPIERS DE GIRONDE POUR UN GRAND CONCERT**

les principales plages du littoral. Une page spéciale a été créée sur le site sudouest.fr : <https://www.sudouest.fr/environnement/mer/baines>. Enfin, un clip a été produit par la société Digivision accompagné d'une musique créée par le groupe français « Cocoon ». Cette campagne a eu un fort impact chez les jeunes parents et chez les jeunes. Il est prévu de renouveler l'opération en 2023.

### Incendies de l'été 2022

Les méga-feux qui ont touché la Nouvelle-Aquitaine à l'été 2022 ont constitué un véritable traumatisme pour de nombreux habitants du territoire ainsi qu'une épreuve sans précédent pour les services de lutte contre l'incendie. Ils ont durement frappé l'écosystème et l'environnement local.

D'une superficie de plus d'un million d'hectares, la forêt des Landes de Gascogne est le plus grand massif artificiel d'Europe occidentale, véritable poumon écologique et économique en Nouvelle-Aquitaine. Après avoir été durement frappée par les tempêtes de 1999 et 2009, la forêt landaise a subi les violents incendies de l'été 2022, qui ont détruit 30 000 hectares de pins et de feuillus sur le seul département de la Gironde. Historiquement mobilisé contre ce fléau (ce fut le cas en 1949 durant les grands feux), Sud Ouest a mobilisé pendant des semaines durant l'été 2022 l'ensemble de ses équipes sur le terrain pour informer heure après heure (avec des formats live, des reportages, des décryptages et expertises, des datas, des vidéos produites par la chaîne TV7, etc.), relayer toutes les informations pratiques, mettre à contribution ses supports pour favoriser les mises en relation et les besoins des victimes, donner la parole aux acteurs et valoriser les nombreux gestes solidaires. Ce suivi journalistique et serviciel a réuni toute la communauté nationale et



ce sont pas moins de 109 millions de visites qui ont été comptabilisées sur le site sudouest.fr entre juillet et août 2022.

Cet effort journalistique s'est poursuivi en septembre 2022, avec l'édition d'un hors-série, l'organisation de grands débats publics post-incendies par Sud Ouest et la chaîne TV7 à Landiras et à La Teste, ainsi que la production d'un documentaire de 52 mn de TV7 intitulé « Retour sur un été brûlant ».

Pour saluer le courage des soldats du feu dans le combat de l'été, l'association Sud Ouest Solidarité et l'Opéra de Bordeaux ont par ailleurs pris l'initiative d'organiser un grand concert auquel 400 pompiers de Gironde ont été invités le 16 septembre 2022. La somme de 14 000 € a été récoltée au profit de l'Union départementale des Pompiers de la Gironde et des Orphelins des pompiers (ODP), en parallèle du festival ODP dont Sud Ouest est un partenaire majeur.

Par ailleurs, afin de soutenir la recherche et la formation aux méthodes de lutte contre les incendies, Sud Ouest a choisi de reverser l'intégralité du produit lié à la publication du hors-série de la rédaction de Sud Ouest consacré aux incendies de l'été, soit 10 000 €, au bénéfice de la nouvelle école de Salles en Gironde, qui formera les pompiers à la prévention et à la lutte contre les incendies de forêt.

## DOMAINE ENVIRONNEMENTAL

### CONTENUS EDITORIAUX : INFORMER SUR LES ENJEUX CLIMAT ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE

#### ENJEU

Accompagner la transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique par la production éditoriale

– **INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE 2022**  
Finalisation du projet « Déclik » d'information transversale sur les thématiques climat et transition écologique

#### OBJECTIF

Accompagner les citoyens pour identifier les solutions d'adaptation et d'atténuation du risque climatique

### Focus sur le projet « Déclik » du Groupe Sud Ouest

Le dépassement de certaines limites planétaires et les risques créés par le dérèglement climatique exigent une communication efficace sur les enjeux écologiques, ainsi qu'un débat lucide sur les mesures à prendre. Des réunions ont eu lieu en 2022 pour s'interroger sur l'engagement sociétal des sociétés du Groupe Sud Ouest. Les travaux menés au cours de l'année 2022 au sein du Groupe Sud Ouest ont abouti à l'élaboration du projet « Déclik » qui a vu le jour le 14 janvier 2023.

À travers ce projet qui mêle les différentes entreprises et équipes qui le composent, le Groupe Sud Ouest a la volonté de :

- Proposer davantage de contenus multi-formats sur les questions environnementales ;
- Informer par des contenus sur la transition écologique et s'adresser aux habitants de la région pour contribuer à la prise de conscience et au passage à l'action ;
- Agir, en présentant les bons gestes ainsi qu'une cartographie des initiatives et des engagements ;
- Partager les idées et inspirer par la publication des tribunes des experts, d'interviews et des portraits de personnalités.

Dans le cadre du lancement de « Déclik », le Groupe Sud Ouest a publié la présente déclaration (sur le site sudouest.fr et dans le journal Sud Ouest) au titre de ses engagements face à cet enjeu :

« En tant qu'acteur média, nous nous mobilisons toujours davantage pour une politique éditoriale qui éclaire sur les défis climatiques et environnementaux.

Les éditeurs du Groupe Sud Ouest s'engagent à inscrire les enjeux climatiques et environnementaux au cœur de leur production éditoriale, en organisant des espaces de prise de parole et d'échange constructifs, en documentant les enjeux locaux et en mettant en relief les connaissances scientifiques, avec rigueur, objectivité et indépendance. Nous agissons pour



**déclik**



↑ Retrouvez ici les dernières actualités et l'intégralité du manifeste Déclik.

améliorer le partage de l'information sur nos territoires, mettre en valeur les solutions et donner la parole aux acteurs engagés dans la transition écologique. »

Dans le cadre du projet « Déclik », nous intégrons sur nos sites éditoriaux une rubrique dédiée à l'urgence de préserver l'environnement, qui propose des articles accessibles à tous pour s'informer et se mobiliser. Cette rubrique fait connaître les initiatives locales et souligne le lien avec les enjeux environnementaux.

Nous proposons et animons des débats et conférences avec la pluralité des points de vue afin de créer des événements qui donnent l'opportunité d'échanger, de débattre, et de partager des initiatives.

Compte tenu de la complexité du défi du dérèglement climatique, nous intégrons des actions de formation dédiées au traitement de l'information liée aux enjeux environnementaux, à destination des salariés et en particulier des journalistes ainsi qu'un référentiel d'experts scientifiques. Nous sommes proactifs dans la lutte contre l'éco-anxiété en favorisant la mise en avant des initiatives et des engagements pour la protection de l'environnement et contre le dérèglement climatique. [...] »

La publication d'un journal événement a été effectuée le 14 janvier 2023 avec un logo Sud Ouest aux couleurs de Déclic, ainsi que la mise en place d'une rubrique regroupant les contenus liés à l'environnement et aux initiatives.

**Rôle de la presse dans la transition écologique**

Les manifestations du dérèglement climatique durant l'été 2022 ont constitué dans notre pays la démonstration matérielle de l'ampleur et de la férocité du risque climatique. L'été 2022 a été marqué par les incendies, une sécheresse sur la quasi-totalité du territoire français et des périodes caniculaires dans de nombreuses régions. Des feux extrêmes ont ravagé plusieurs forêts en France et ont détruit un nombre considérable d'hectares et de milieux naturels, entraînant d'importantes pertes économiques. Ces événements ont été le catalyseur d'un mouvement général de prise de conscience de l'enjeu de la lutte contre le réchauffement climatique. Au-delà de la couverture de l'actualité, les médias sont amenés à revoir le traitement du sujet du dérèglement climatique dans ses dimensions scientifiques et sociétales. Vecteur principal d'information du public, la presse d'information générale participe activement à la sensibilisation de l'audience aux problématiques environnementales et au climat. La presse consacre chaque jour de plus en plus d'articles sur la transition écologique, qui infuse dorénavant toutes les rubriques.

Dans l'étude réalisée par le chercheur Laurent Cordonnier publiée le 28 novembre 2022 sur le site de la Fondation Descartes (<https://www.fondationdescartes.org/2022/11/information-et-engagement-climatique/>), il est également souligné que « les médias généralistes constituent le premier canal d'information



**ALLIANCE DE LA PRESSE (APIG)**

**RAPPEL EN 2022 DE L'IMPORTANCE DE LA PRODUCTION ÉDITORIALE DE LA PRESSE ÉCRITE SUR LE SUJET DU TRAITEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR LA PRESSE D'INFORMATION**

Plus de 350 000 sujets dans les médias ont été consacrés aux événements climatiques extrêmes cet été, avec une forte progression de la part des articles associant événements météo extrêmes et dérèglement climatique [...]

La presse d'information est essentielle à l'émergence des questions environnementales dans le débat public.

Elle joue également un rôle clé dans la vulgarisation des travaux scientifiques : selon une étude menée de 2011 à 2020, près d'un quart des articles qui traitent du climat relaient aussi des rapports scientifiques et les études sur les effets de la dégradation environnementale sont particulièrement relayées. »

Source Aday



↑ Édition du 22 mars 2022 de la République des Pyrénées.

climatique des Français, avant les réseaux sociaux ». Les analyses statistiques de cette étude montrent par ailleurs que « s'informer fréquemment sur le climat via les médias généralistes améliore en moyenne le niveau des connaissances climatiques des Français ». Il est encore souligné que « le traitement médiatique du climat serait insuffisamment orienté vers les solutions et trop peu [...] pédagogique ». Dans son sixième rapport, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) évoque le rôle crucial des médias pour « cadrer et transmettre les informations sur le changement climatique ».

**Illustrations**

Comme cela a été évoqué en page 34 du présent rapport, Sud Ouest a

joué un rôle important pour la couverture de l'actualité liée aux feux de forêts en informant au plus près des territoires. C'est également l'exemple de l'édition du 22 mars 2022 de la République des Pyrénées dans laquelle le climatologue Christophe Cassou, l'un des auteurs du 6<sup>e</sup> rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat) est interviewé pour expliquer les fenêtres d'action dans la lutte contre le dérèglement climatique.

**Suivi statistique (site sudouest.fr)**

Un suivi statistique à Sud Ouest permet d'évaluer la production annuelle de contenus éditoriaux sur la transition écologique et le dérèglement climatique.

Statistiques contenus environnement – Site sudouest.fr		
	Moyenne mensuelle 2022	
Tags	Pages vues	Visites
Environnement (avec les thèmes biodiversité et climat inclus)	5 467 881	4 593 196
Dont biodiversité	142 370	131 103
Dont climat	783 077	689 406

**Accompagnement sur les enjeux de maîtrise et de sobriété énergétique**

**1) Suppléments sur la sobriété énergétique**

Sur le thème des économies d'énergie, Sud Ouest a publié en 2022 un supplément dédié sur la transition énergétique ainsi qu'un supplément consacré aux économies d'énergie.

**2) Météo de l'électricité**

La charte « Ecowatt » a été ratifiée par le Groupe Sud Ouest en décembre 2022 pour mettre en place une « météo » de l'électricité dans les pages des journaux du Groupe et relayer les consignes de RTE sur les bonnes pratiques de la consommation électrique dans un contexte de tension énergétique. Porté par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux français, entreprises et collectivités d'adopter une consommation d'énergie responsable. Par la signature de cette charte, le Groupe Sud Ouest a marqué son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et il participe à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité en France. La mise en place est effective depuis le 24 décembre 2022 dans les pages de Sud Ouest et sur le site sudouest.fr

**INSCRIRE LE GROUPE DANS UNE DEMARCHE DE DÉCARBONATION**

**ENJEU**

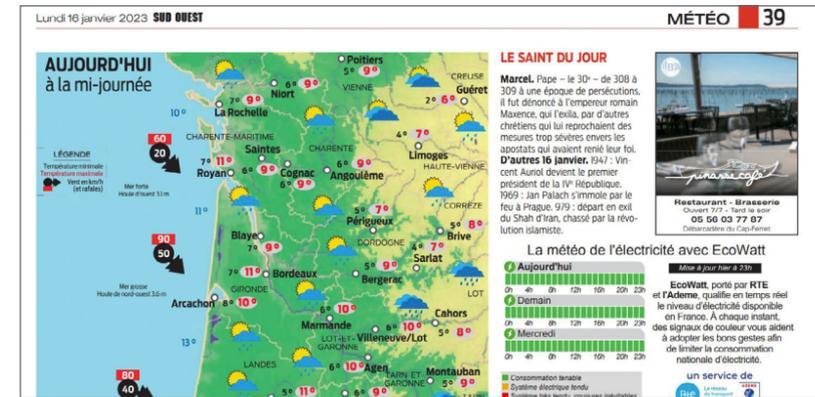
Répondre aux objectifs de l'Accord de Paris

**INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE 2022**

Mise en place de plans de sobriété énergétique

**OBJECTIF**

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'impact des activités



Pour s'inscrire dans une trajectoire de décarbonation, plusieurs actions sont mises en œuvre :

**Mesure des émissions de gaz à effet de serre**

Depuis 2018, les éditeurs du Groupe Sud Ouest établissent chaque année le calcul de l'empreinte carbone des journaux avec l'outil Climatecalc pour publication dans l'affichage environnemental de chaque publication, dans le cadre de l'écocontribution. SAPESO a réalisé un bilan sur les gaz à effet de serre (BEGES) en 2021 sur les données de 2019 pour les scopes 1 et 2 (2020 étant une année non représentative en raison du Covid). Au cours du dernier trimestre 2022, le Groupe Sud Ouest a décidé de mettre en place une démarche de bilan carbone pour toutes les activités du Groupe, afin de mesurer les émissions de gaz à effet de serre et d'élaborer un plan de réduction des émissions.

Parallèlement, la loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 et le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ont renforcé la réglementation en élargissant le périmètre des émissions à prendre en compte aux émissions indirectes significatives et à l'ensemble des émissions directes (scopes 1, 2 et 3).

Le bilan carbone sera effectué sur l'année de référence 2022 sur les 3 scopes avec l'aide d'un prestataire extérieur.



**LA CHARTE ECO-WATT A ÉTÉ RATIFIÉE POUR METTRE EN PLACE UNE « MÉTÉO » DE L'ÉLECTRICITÉ**

La démarche débute dès le mois de janvier 2023 par le bilan de SAPESO puis les bilans des différents secteurs d'activité du Groupe. Elle se poursuivra durant toute l'année 2023.

**Réduction de l'utilisation des énergies fossiles :**

**1) Raccordement au réseau de chaleur (imprimerie de Sud Ouest)**

La phase 3 (constituée par l'apport de chaleur par géothermie) a été mise en place en 2022. Le raccordement en mars 2022 de l'imprimerie de Sud Ouest au réseau de chaleur « PGE » (Plaine de Garonne Energies) situé à 100 m environ de l'imprimerie de Braza a permis de remplacer totalement les consommations de gaz de SAPESO par de la géothermie, en supprimant une chaudière à gaz qui était nécessaire pour chauffer le bâtiment et l'eau chaude sanitaire.

**2) Récupération de chaleur**  
Sud Ouest a mis en place deux procédés techniques de récupération de chaleur au sein de l'imprimerie à Bordeaux :

- La chaleur générée par le fonctionnement des groupes froids est récupérée pour la réinjecter dans le circuit d'eau chaude sanitaire.
- De même, le recyclage de la chaleur généré par les compresseurs est assuré pour chauffer les locaux techniques du premier étage de l'imprimerie de Bordeaux. Ce projet, engagé en 2021, a été finalisé au premier semestre 2022.

← La mise en place de la météo de l'électricité est effective depuis le 24 décembre 2022.

**Sobriété énergétique**

Des actions pour la sobriété énergétique ont été mises en place dans les principales activités du Groupe Sud Ouest, avec notamment la limitation et la régulation des températures dans les bâtiments. Dès décembre 2022, Sud Ouest a baissé les températures de consigne de 2 degrés Celsius en moyenne dans les bâtiments pour l'hiver 2022/2023 et a augmenté la consigne de refroidissement de 3 degrés pour l'été 2023.

**1) Sud Ouest**

La mesure la plus significative est constituée par le choix d'arrêter définitivement depuis l'été 2022 le dispositif industriel qui permettait un maintien du niveau d'hygrométrie (taux d'humidité) stable à l'imprimerie de Bordeaux (zone de stockage et zone de production aux rotatives). Cette décision engendre des économies significatives d'électricité sur le dernier quadrimestre (de septembre à décembre 2022) s'élevant à 13 % (réduction de 270 000 k.wh) et une réduction des calories liées au réseau de chaleur.

Sur l'ensemble de l'année 2022, la réduction de la consommation d'électricité de Sud Ouest est de 3 %, étant précisé que le périmètre d'activité a évolué avec le transfert de l'activité d'impression de Charente Libre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Une solution technique a été trouvée en décembre 2022 pour refroidir les groupes froids de l'imprimerie à Bordeaux sans faire appel à de la ressource en eau.

L'extinction de l'éclairage extérieur en dehors des horaires de production a été mise en place à cette même date et il est prévu d'installer en 2023 des éclairages secondaires sur les postes de travail (déploiement initié en 2022).

**2) Charente Libre**

Afin d'optimiser la consommation de gaz (chauffage des locaux) pour le chauffage collectif des bureaux, les températures de consigne au dé-



part de la chaudière ont été baissées d'un degré à deux degrés selon les zones concernées. En complément, des périodes de diminution de la température ont été définies pour les périodes durant lesquelles les locaux ne sont pas occupés, selon le zonage possible à l'intérieur des bâtiments. Enfin, les bâtiments inoccupés depuis l'arrêt de la rotative ont été mis hors chauffe. Sur l'ensemble de l'année 2022, la réduction de la consommation d'électricité est de 21,9 % pour le siège social. (3) Pyrénées Presse : De nombreuses actions ont été menées en 2022 dans le cadre d'un plan de sobriété énergétique, avec notamment des mesures de sensibilisation des salariés aux économies d'énergie, des actions sur l'éclairage et de l'adaptation de la température et sur la maintenance. Pyrénées Presse a constaté une baisse de 10 % de la consommation électrique sur le l'année 2022.

**Prise en compte du décret tertiaire**

En application de l'article 175 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, dite loi « ÉLAN » (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) qui impose une réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français, le décret ECO impose aux propriétaires et aux preneurs à bail de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de réduire leurs consommations d'énergie finale. L'article L. 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation prévoit l'obligation de mise en place d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à une année de référence définitive. L'identification des bâtiments concernés et

des mesures à mettre en œuvre ont été réalisées par un cabinet extérieur pour l'ensemble du Groupe.

**1) Sud Ouest**

Dans le cadre, Sud Ouest a finalisé la déclaration sur la plateforme OPERAT le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et elle a choisi pour année de référence l'année 2011 pour le bâtiment de Bastide et l'année 2013 pour le bâtiment de Brazza.

Les travaux qui ont présidé à l'établissement de cette déclaration ont été réalisés avec un cabinet extérieur qui accompagne également SAPESO pour l'identification des pistes d'amélioration dans le cadre d'une mission d'assistant maîtrise d'ouvrage.

**2) Charente Libre**

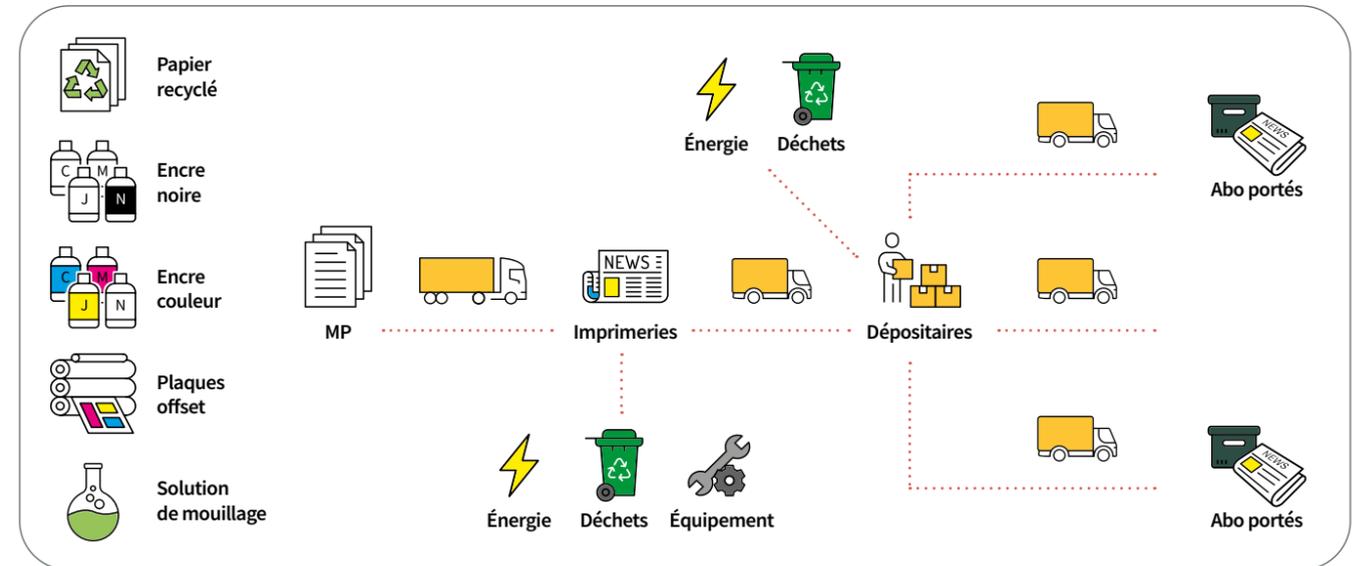
L'audit nécessaire au recueil des données à déclarer dans le cadre du décret tertiaire a été mené au cours de l'année 2022, et les données de l'année de référence (2014) ont été communiquées sur le portail Operat. Il a permis de déceler une consommation importante d'électricité liée à l'éclairage du bâtiment. Un devis de relamping de l'ensemble des locaux à usage tertiaire a été établi. Compte tenu des réflexions en cours sur le futur siège social de l'entreprise, une étude est en cours en janvier 2023 avec le fournisseur d'électricité pour examiner le projet.

**3) Pyrénées Presse**

Les diligences sont en cours avec une mesure de la performance énergétique du bâtiment qui a été effectuée en 2022 dans le cadre d'un audit énergétique.

**Mesures concernant les transports**

Afin de réduire les impacts liés au transport de la presse liés au trafic routier et à la diffusion des journaux, la mutualisation de la distribution a été organisée en 2022 en totalité sur le département du Lot-et-Garonne et partiellement sur les départements de la Dordogne, des Landes (à hau-



teur de 50 %) ainsi que de la Gironde (à hauteur 20 %).

Elle consiste principalement à rationaliser les moyens de transport (camions et véhicules léger) et permet ainsi de supprimer un circuit de distribution. Sur ces zones, seul un réseau de transport (le réseau de distribution du journal Sud Ouest ou celui de l'éditeur national (PQN ou magazine) est dorénavant utilisé pour livrer l'intégralité des titres de presse, chez les marchands de journaux et chez les abonnés. En 2023, il est prévu d'étendre cette mutualisation sur le reste du département de la Dordogne et d'accroître à 40 % sur le département de la Gironde.

**Rationalisation du processus industriel**

En 2022, le Groupe Sud Ouest dispose de deux centres d'impression de journaux :

- Imprimerie de Pyrénées Presse ;
- Imprimerie de SAPESO (Sud Ouest), située Quai de Brazza à Bordeaux en Gironde.

L'impression des journaux de Charente a été transférée à SAPESO (Sud Ouest) au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

À la suite de l'arrêt de l'imprimerie de Charente Libre, l'ensemble de l'outil industriel a été démonté :

- Certains sous-ensembles ou composants ont été redirigés vers les imprimeries de Bordeaux (Sapeso) et Pau (Pyrénées Presse), soit pour compléter les installations existantes, soit afin de constituer des stocks de pièces détachées.

- Les sous-ensembles ou composants n'ayant pas été réutilisés à l'intérieur du groupe ont été revendus sur le marché de l'occasion, ou aux fournisseurs d'origine pour du réemploi (matériels « refaits » ou reprogrammés).

- Le matériel restant a été démonté pour être recyclé dans les filières appropriées (ferraille principalement).

- Le reliquat sera utilisé par une recycleur locale, dans le but de réaliser des Trophées (Charentais de l'année 2022,) ou du mobilier de bureau par exemple.

SAPESO a intégré dans ses plans de tirage (impression) ainsi que dans ses plans de transport logistique et de distribution, les exemplaires des éditeurs Charente Libre, Dordogne Libre et hebdomadaires SEPL. Les moyens de transport ont été adaptés pour répondre aux exigences d'horaires de livraison vers les dépositaires de la Charente et de la Dordogne. Pour optimiser les flux logistiques, les transports des éditeurs du Groupe au départ de l'imprimerie à Bordeaux ont été

↑ Le processus industriel et cycle de vie d'un journal peut être schématisé ainsi.

mutualisés (mutualisation du chargement et du transport).

**PRODUIRE DURABLEMENT**

**Risque particulier – Classement ICPE du site de Brazza**

**INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE 2022**

Finalisation du projet de modification de stockage des effluents industriels sur le site de SAPESO

Des deux imprimeries du Groupe, seul le centre d'impression de Sud Ouest à Brazza est classé au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (« ICPE ») sous le régime de la déclaration. L'imprimerie de Pyrénées Presse ne comporte pas d'activités classées au titre de la réglementation ICPE.

Le projet de l'imprimerie de Sud Ouest de modification du réseau d'évacuation des effluents, qui prévoit la suppression des canalisations et de la cuve enterrée, se poursuit. La mise en œuvre, initialement prévue en 2022, a été reportée dans l'attente d'une clarification sur un point technique.

**Sourcing durable de l'approvisionnement en papier**

**INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE 2022**

Maintien de la certification PEFC obtenue sur l'ensemble des sites d'impression

La production du journal engendrant une consommation importante de papier quotidiennement, l'utilisation de papier recyclé est privilégiée et le sourcing durable du papier est garanti avec la certification PEFC des imprimeries et du papier.

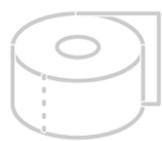
Le Groupe Sud Ouest a été parmi les premiers groupes de presse quotidienne régionale en France à s'engager dans une démarche de certification PEFC pour la promotion de la gestion durable de la forêt. Pour assurer la traçabilité des approvisionnements en papier certifiés PEFC jusqu'au produit fini, la chaîne de contrôle PEFC garantit le respect des exigences du système PEFC. Cette chaîne de contrôle est soumise à un audit annuel sur chacun des sites concernés, réalisé par un organisme certificateur agréé (« FCBA »).

1) Le papier

En France et en Europe, le bois provient de forêts gérées durablement, qui peuvent notamment être labellisées « PEFC ». La gestion durable des forêts vise notamment à préserver les fonctions environnementales des écosystèmes. Les produits certifiés garantissent aux clients et aux consommateurs que les matières premières utilisées proviennent effectivement de forêts gérées durablement.

2) Objectif de traçabilité des journaux et certification PEFC

Le marché du papier a connu d'importantes tensions en 2022 liées au contexte géopolitique et à la reconversion d'une partie des usines vers la production de carton ondulé en raison du développement de



LE PRIX DU PAPIER A AUGMENTÉ DE **2,5 fois** AU COURS DE L'ANNÉE 2022

l'e-commerce. Le prix du papier a augmenté de 2,5 fois au cours de cette période, créant d'importantes difficultés d'approvisionnement pour l'ensemble du secteur de la presse écrite.

Le papier sur lequel s'impriment les quotidiens de Sud Ouest, de Charente Libre et de Pyrénées Presse provient de différentes sources. Il est essentiellement acheté par le biais d'une centrale d'achat nationale qui s'est fournie en 2022 auprès de fournisseurs essentiellement espagnols et français. En achat direct, Sud Ouest s'est également fournie auprès d'un papier situé en Allemagne (UPM) (Hurtz). Origine du papier (imprimerie de Sud Ouest) :

- 35 % environ du papier provient d'un fournisseur français situé dans les Vosges (Golbey) (PEFC 100 %).
- 50 % environ du papier provient d'un fournisseur espagnol situé à proximité de la frontière (Papresa) (PEFC 100 %).
- 14 % env. provient d'Allemagne (UPM) (PEFC 100 %).
- En raison des tensions sur l'approvisionnement, du papier PEFC 70 % de Norvège provenant du groupe Golbey a été consommé en 2022 (1 % environ).

**Suppression des emballages de routage**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les emballages plastiques sont supprimés et remplacés par des films papiers (ou du film papier thermoscellant pour les publications avec encarts) pour l'envoi des publications de presse, conformément à l'interdiction prononcée par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. L'examen de l'offre d'impression à découvert s'est poursuivi en 2022 dans le cadre d'un groupe de travail avec La Poste (publications sans encarts). Il devrait permettre à terme de supprimer les emballages en papier (mise en

œuvre prévue en 2023) (pose d'une étiquette). En complément, les dispositifs publicitaires seront à cette occasion également adressés à découvert, directement glissés sans emballage dans le journal.

**Éco-contribution**

Il s'agit d'une contribution versée à un éco-organisme agréé (« CITEO ») pour gérer la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets papiers. La contribution collectée est reversée aux collectivités locales en charge de l'élimination et du recyclage des déchets. Elle prend la forme d'une prestation financière ou de prestations en nature sous la forme par exemple d'insertion d'encarts publicitaires dans les publications.

Les éditeurs du Groupe Sud Ouest (SAPESO, Charente Libre, Pyrénées Presse, Dordogne Libre et SEPL) privilégient la contribution en nature et respectent en 2022 les critères réglementaires pour la contribution en nature (critères liés à l'éco-conception du produit)

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire modifie l'article L. 541-10-19 du Code de l'environnement et le régime de l'éco-contribution pour la presse. Cette loi prévoit également la modification de la gestion de la contribution en nature ainsi que la fin de la contribution en nature à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un décret en date du 29 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation relatives à la responsabilité élargie des producteurs a modifié les règles de la contribution en nature. Il prévoit notamment un nouveau taux d'entrée minimal de fibres recyclées pour bénéficier de la contribution en nature.

L'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2021 relatif aux modalités de contribution des publications de presse sous forme de prestation en nature à la prévention et à la gestion de leurs déchets

pris en application de l'article D. 543-212-3 du code de l'environnement a ajusté les conditions selon lesquelles cette contribution en nature est apportée en fonction des caractéristiques des publications. Il tient compte des dispositions introduites par la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire précisées par le décret du 29 décembre 2020. Les critères suivants sont ceux mentionnés dans le décret n°2020-1725 du 29 décembre 2020 et pour certains, précisés par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**EXEMPLE D'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL DANS LE QUOTIDIEN SUD OUEST :**



1) Les encarts publicitaires

Les encarts publicitaires de l'éco-contribution en nature participent à la sensibilisation des lecteurs au geste tri. En 2022, ont été publiées dans les quotidiens du Groupe Sud Ouest :

- 27 pages pour Sud Ouest ;
  - 31 pages pour Pyrénées Presse ;
  - 20 pages pour Charente Libre.
- Un dispositif digital a également été mis en place.

En 2022, les encarts ont été ouverts à d'autres acteurs (neuf éco-organismes dont cinq acteurs dont la communication est régionalisée), avec par exemple Ecomobilier (collecte et le recyclage du mobilier usagé) et Dastri (collecte et traite les déchets d'activités de soins à risque infectieux).

CRITÈRE	JOURNAUX	MAGAZINES
Critère d'éligibilité à la contribution en nature	Teneur minimale de 50 % en fibres recyclées à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2021. Les autres fibres sont issues de forêts durablement gérées. (*) <i>Condition remplie : taux de fibres recyclées de 86 % en 2022 pour SO et SOD ; taux de fibres recyclées de 100 % pour les autres quotidiens.</i>	Teneur minimale de 10 % de fibres recyclées exigée en 2022. Les autres fibres sont issues de forêts durablement gérées. (*)
<b>Critère n°1</b> Achat responsable de papier	La teneur minimale en fibres recyclées du papier doit être de 75 % à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022. <i>Condition remplie pour toutes les publications.</i>	La teneur minimale en fibres recyclées du papier doit être de 50 % à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022. <i>Condition non remplie : le taux de 50 % n'est pas atteint pour la plupart de nos magazines et hors-série qui contiennent peu de fibres recyclées. Il est rare d'utiliser du papier avec au moins 50 % de fibre recyclée (critère de blancheur).</i>
<b>Critère n° 2</b> Recyclage	Pas plus d'un élément perturbateur. <i>Condition remplie pour toutes les publications.</i>	
<b>Critère n° 3</b> Maîtrise de l'empreinte carbone via l'économie circulaire de proximité	Cumul des distances entre la papeterie, l'imprimerie et le centre principal de diffusion de la publication inférieur à 1 500 km. <i>Condition remplie pour toutes les publications.</i>	
<b>Critère n° 4</b> Affichage environnemental	Indications des informations relatives aux caractéristiques environnementales de la publication. <i>Condition remplie pour toutes les publications.</i>	
<b>Critère n° 5</b> Utilisation d'encre à faible taux d'huiles minérales Interdites à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2025	<i>Ce dernier critère n'est pas applicable pour l'année 2022.</i> Il n'est pas applicable aux publications pour lesquelles il n'existe pas d'encres alternatives aux encres avec ajout d'huiles minérales (impression offset coldset) ou pour lesquelles la technologie d'impression utilisée ne nécessite pas l'emploi de telles encres (impression héliographique ou numérique). Dans les cas où ce 5 <sup>e</sup> critère n'est pas applicable, les publications sont soumises uniquement à 4 critères dont chacun équivaut à 25% du montant de l'éco-contribution payable en nature.	<i>GSO sous-traite les magazines et les encres sont végétales.</i> Les publications doivent être imprimées sans ajout d'huiles minérales ou avec des encres à faible teneur en huiles minérales. Sont considérées comme telles, les encres dont la teneur en hydrocarbures aromatiques d'huile minérale (MOAH) constitués de composés comprenant 1 à 7 cycles aromatiques est inférieure à 1 % en masse de l'encre. Dans les cas où ce critère est applicable (impression offset heatset), les publications sont soumises à 5 critères dont chacun équivaut à 20% du montant de l'éco-contribution payable en nature. Pas d'ajout d'huiles minérales ou encres à faible teneur en huiles minérales

En rouge est indiquée l'application du critère pour les publications du Groupe Sud Ouest. (\*) Pour l'application de ce critère, sont considérées comme des fibres issues de forêts durablement gérées les fibres couvertes par des certifications en cours de validité délivrées par une tierce partie dans le cadre d'un système de certification indépendante (FSC, PEFC ou équivalent) démontrant la gestion durable des forêts et la chaîne de contrôle, ou celles qui sont issues de forêts qui présentent des garanties de gestion durable, telles que définies par les articles L. 124-1 à L. 124-3 et R. 124-2 du code forestier.

## 2) Évolution du dispositif légal

La proposition de loi « portant fusion des filières à responsabilité élargie des producteurs d'emballages ménagers et des producteurs de papier » a été présentée à l'assemblée nationale le 9 janvier 2023 par le gouvernement. Afin de prendre en compte les évolutions du secteur de la presse écrite, cette proposition de loi propose de conserver à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le dispositif mis en place par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, à savoir la mise à disposition par la presse d'encarts publicitaires sur le tri des déchets, l'économie circulaire et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. Le contenu de ces communications serait établi en concertation avec les parties prenantes. Pour la conformité au droit de l'Union européenne, elle instaurerait un mécanisme en dehors de la filière à responsabilité élargie des producteurs, ce qui permettrait que les acteurs de la presse puissent participer aux enjeux de gestion des déchets et plus généralement pour rendre l'économie plus circulaire. Un projet d'article « Art. L. 541-10-19 » du Code de l'environnement prévoirait l'établissement d'une convention de partenariat conclue entre le ministre chargé de l'environnement, le ministre chargé de la communication et les organisations professionnelles d'entreprises de presse représentatives afin de déterminer les conditions dans lesquelles les publications de presse au sens de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse mettent gratuitement à disposition des espaces de communication destinés à informer le public sur la transition écologique. Ces critères ne pourraient pas être moins exigeants d'un point de vue écologique que ceux, définis pour les contributions en nature dans le dispositif en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup>



### 1<sup>re</sup> ANNÉE PLEINE EN 2022 CHARENTE LIBRE A INITIÉ L'ARRÊT TOTAL DU FAUCHAGE DES ESPACES VERTS DU SIÈGE SOCIAL

janvier 2023. Ce projet de loi, qui suit la procédure accélérée, a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 31 janvier 2023. Il est susceptible d'être amendé ou modifié lors de son examen par le Sénat en mars 2023.

#### Mesures en faveur de la biodiversité

Après avoir initié l'arrêt total du fauchage des espaces verts du siège social (1<sup>re</sup> année pleine en 2022), Charente Libre a fait réaliser un diagnostic terrain sur l'état de la faune et la flore sur la parcelle concernée. Le résultat de cet audit préalable est l'étape initiale d'un projet de création d'un espace végétal s'intégrant dans un corridor local de biodiversité urbaine. Le projet propose notamment la création d'une palette végétale appropriée, qui sera mise en œuvre si le siège social est maintenu sur le site actuel, dans le cadre d'un projet de réhabilitation.

#### Risques naturels – zone inondable

##### INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE 2022

Absence de dégâts liés à des crues

La nature même de l'activité d'impression exercée dans un centre d'impression n'est pas source en elle-même de nuisances environnementales significatives.

Pour l'imprimerie de Sud Ouest, le principal risque est celui d'une crue centennale de la Garonne, le site étant en zone inondable. Ce risque, intégré dès la conception du bâtiment grâce à l'analyse d'impact hydraulique effectuée, est pris en compte par l'élévation du sol des bâtiments, l'aménagement de pentes et la construction de bassins de rétention autour du site.

En 2018, les Services de Bordeaux Métropole dans le cadre d'un projet d'aménagement sur le quartier

de Bordeaux-Brazza (création de logements et de locaux d'activités) ont fait faire une étude hydraulique permettant d'ajuster les prescriptions en matière d'aménagement du secteur de Brazza pour éviter tout impact en dehors du périmètre du projet, lequel jouxte le site du centre d'impression. Bordeaux Métropole avait alors confirmé que cette étude permettait de mettre en exergue l'absence d'impact notable de ce projet d'aménagement sur le foncier de la SAPESO. Dans le cadre du pilotage de ce risque, l'évolution des études et documents disponibles sur cette zone inondable fait l'objet d'un suivi, pour vérifier d'une part, par le biais d'une demande auprès de Bordeaux Métropole, l'existence d'une éventuelle mise à jour de l'étude hydraulique de 2018 et d'autre part, pour suivre le processus d'actualisation du PPRI (Plan de prévention du Risque Inondation). La société Arteria (prestataire ayant réalisé l'étude de 2018) a indiqué pour sa part à SAPESO que, sur ce secteur, le PPRI de Bordeaux est en cours de révision par les services de la DDTM33 et que son approbation est espérée d'ici la fin d'année 2023. Des documents provisoires avec notamment les cartes de zonage et le règlement associé permettent de prendre en compte le risque sur l'existant et sur les différents projets dans la zone inondable. Pour le secteur Brazza, une actualisation est prévue avec Bordeaux Métropole à la demande de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de Gironde mais elle n'a pas encore été lancée. Aucun événement lié à l'inondabilité n'a été relevé en 2022.

## DROITS HUMAINS PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

### INDICATEUR CLÉ DE PERFORMANCE 2022

Une démarche de conformité RGPD déployée sur l'ensemble du Groupe

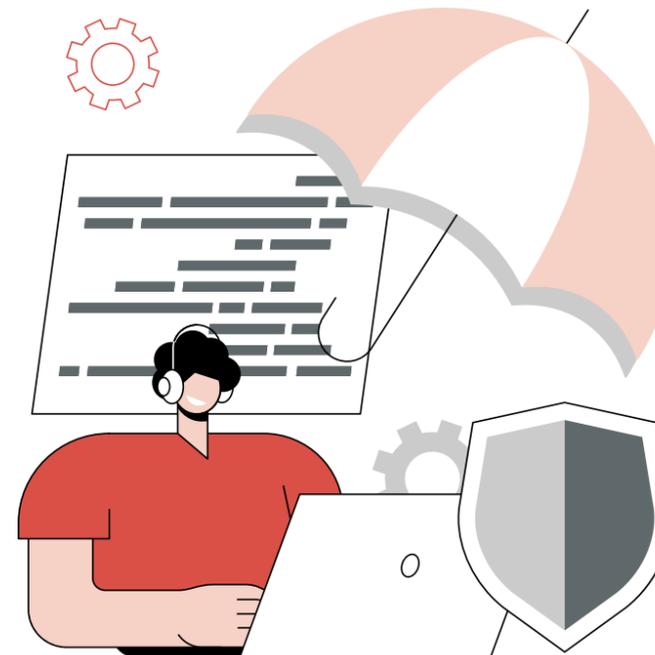
Avec l'augmentation des usages numériques et la recrudescence des cyber-attaques ces dernières années, la question de la protection des données personnelles impose une responsabilité et une vigilance accrues.

Le Comité DPO constitué en 2018 au niveau de la holding est animé par trois directions. Il est composé du Délégué à la Protection des Données (DPO), de la Responsable informatique de Sud Ouest et d'un représentant de la Direction marketing du Groupe. Son bilan est présenté chaque année Conseil d'administration de GSO SA du mois de septembre.

Le comité DPO anime un réseau de 30 référents qui relaie la conformité RGPD dans les différentes activités du Groupe pour compléter le dispositif de recensement des traitements, l'encadrement juridique des traitements et la protection technique des données à caractère personnel.

En 2022, le Comité DPO a déployé un programme de renforcement de la conformité. Sous son impulsion, différents groupes de travail (DRH, Sécurité) se sont réunis. Leurs travaux ont notamment abouti à la

rédaction d'une charte utilisateur des systèmes d'information, d'une charte de gestion des données personnelles, ainsi qu'un livret pédagogique pour identifier les bonnes pratiques sur la sécurité des systèmes et supports numérique. L'accent a également été placé sur le développement des compétences (certification DPO AFNOR obtenue par le DPO en février 2022 après une formation de 5 jours, formation d'une journée au RGPD de référents de SAPESO).



S'agissant des outils, le Groupe s'est doté d'un outil centralisé de gestion de la conformité RGPD. Le choix s'est porté sur le logiciel « Adequacy » édité par la société Inhotep. Cette société a accompagné les filiales du Groupe dans la formation à cet outil et son déploiement au cours d'une quarantaine d'entretiens organisés d'avril à août 2022 avec les équipes internes.

Enfin, conformément aux recommandations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), l'outil de mesure d'audience des sites éditoriaux du Groupe a été remplacé à la fin de l'année 2022 par celui d'AT Internet (Piano Analytics) après une phase de travaux préparatoires au sein du Groupe qui a duré près de 24 mois. Compte tenu de l'ensemble des moyens mis en place, le Groupe considère que la démarche RGPD est déployée de manière satisfaisante.

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'ÉVASION FISCALE

**INDICATEUR CLÉ  
DE PERFORMANCE 2022**  
Aucun manquement aux  
dispositions du code de  
conduite n'a été relevé



Le Groupe Sud Ouest est implanté uniquement en France. Son activité s'exerce dans le respect des règles fiscales en vigueur.

Le conseil d'administration de GSO SA examine chaque année depuis 2018 le processus d'évaluation interne des mesures ainsi mises en œuvre au sein du Groupe.

Il repose sur le code de conduite en vigueur au sein du Groupe et le dispositif d'alerte.

Ce dispositif a été présenté au conseil d'administration de GSO SA le 30 septembre 2022.

Le Groupe est attentif au respect des valeurs de transparence et de déontologie dans l'exercice des différentes activités de l'entreprise.

Afin de renforcer la connaissance des risques de corruption, GSO SA a fait appel en 2022 à un cabinet de conseil extérieur pour compléter la cartographie des risques en tenant compte des métiers et des secteurs d'activité du groupe. À cet effet, 12 interviews ont été réalisées au cours du mois de juin 2022 avec les principales directions du Groupe. Ces entretiens ont permis de sensibiliser des membres du COMEX et la direction générale sur la prévention du risque de corruption.

### 12

INTERVIEWS ONT ÉTÉ RÉALISÉES EN JUIN 2022 POUR SENSIBILISER DES MEMBRES DU COMEX ET LA DIRECTION GÉNÉRALE SUR LA PRÉVENTION DU RISQUE DE CORRUPTION.



## AUTRES INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES



## INFORMATIONS SOCIALES



### EMPLOI

Au 31 décembre 2022, l'effectif CDI de l'ensemble des sociétés du Groupe est de 1.056 vs 1.081 en 2021. Il est en baisse de 2,3 % par rapport à 2021 du fait de départs naturels non remplacés et des plans de départs successifs mis en œuvre à SAPESO. L'ensemble des collaborateurs a son lieu de travail en France.

### Répartition de l'effectif par âge

La répartition de l'effectif par âge n'a pas subi de modification substantielle par rapport à 2021. La structure des effectifs en fonction de l'âge est relativement homogène dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les salariés âgés entre 35 et 54 ans sont les plus nombreux, représentant à eux seuls 60 % de l'effectif du Groupe. urs a son lieu de travail en France.

### Répartition de l'effectif par sexe

Structurellement, l'effectif du Groupe est majoritairement masculin. Au 31 décembre 2022, l'effectif du Groupe était composé à 59 % d'hommes et 41 % de femmes. L'effectif se féminise très légèrement (+1 point vs 2021).

### Évolution des rémunérations

Afin de conforter la situation économique du Groupe et de préserver les emplois, la politique générale du Groupe est maintenue en 2022, à savoir l'absence d'augmentation individuelle des salaires en dehors d'un changement de poste. Outre la rémunération fixe, la rémunération de certains salariés comporte également une rémunération variable telle que des commissions, des primes d'objectifs et/ou des avantages en nature. L'ensemble des salariés du Groupe bénéficie d'un régime de couverture de frais de soins de santé. Le régime couvrant les risques de prévoyance est différencié selon les catégories professionnelles et les filiales concernées.

### ORGANISATION DU TRAVAIL

La majorité des salariés du Groupe travaille à temps complet (près de 95 % des salariés). Du fait de la particularité des métiers, certains salariés du Groupe occupent un emploi à horaires décalés ou de nuit (notamment le personnel technique des imprimeries et les journalistes). Le statut de ces salariés prend en compte ces contraintes via l'aménagement du temps de travail et la rémunération.

## INFORMATIONS SOCIÉTALES

### RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Face aux risques croissants de fragmentation et de polarisation de la société, les médias accompagnent l'audience en apportant une information éclairée sur les enjeux sociétaux sur le territoire et en organisant les conditions d'un débat éclairé et éclairant. Les éditeurs du Groupe Sud Ouest ont poursuivi les démarches en 2022 pour interagir avec leur audience et informer sur les défis sociétaux. L'activité proprement dite d'un journal quotidien régional ou d'une chaîne de télévision locale notamment et les contacts entretenus par leur Rédaction facilitent ce lien.

### Sud Ouest

1) [Les rencontres Sud ouest / Sciences politiques](#)  
Les Rencontres Sciences Po Bordeaux / Sud Ouest invitent au moins une fois par mois une personnalité à dialoguer sur son parcours, sa vision de la société, avec les étudiants mais aussi le public. Ces rencontres permettent aux étudiants d'apprendre à construire et structurer une interview sur les conseils de journalistes de Sud Ouest. Elles représentent pour les élèves l'opportunité de poser des questions et de débattre avec des personnalités issues de tous horizons. La programmation, coordonnée depuis 2021 par Mazarine Pinget, propose de s'arrêter

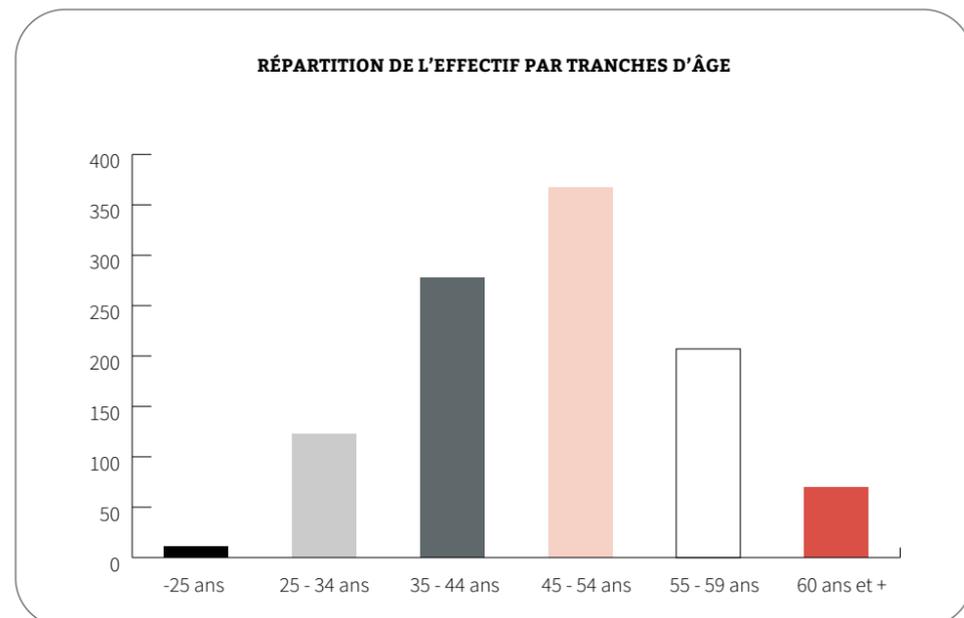
sur les grands sujets d'actualité en sollicitant le témoignage d'acteurs ou d'observateurs privilégiés. En offrant une structure de réflexion, de documentation et de responsabilisation, les Rencontres Sciences Po Bordeaux / Sud Ouest favorisent l'éclosion de nouvelles relations entre enseignants et étudiants, universitaires et journalistes. Les invités sont variés, sans jamais oublier le lien avec l'actualité. Les rencontres 2021-2022 se sont ouvertes avec Françoise Rudetzki, grande figure de la défense du droit des victimes du terrorisme (décédée en juin 2022). Chantal Jouanno, Présidente de la commission du débat public a participé au Grand Oral. Une table ronde sur la politique en matière de santé a également été organisée.

2) [L'espace de débat Logora](#)  
Sud Ouest fait appel à la plateforme Logora qui a produit environ 190 débats en 2022 sur le site sudouest.fr, ce qui représente entre 3 et 4 débats par semaine, pour 38 000 arguments postés et 114 000 votes à ces consultations. Avec Logora, la rédaction a créé une véritable communauté de « débatteurs » qui se respectent, avec un système « malin » de badges qui récompensent leur fidélité. Cette plateforme a généré en 12 mois plus de 11 000 nouveaux inscrits sur le site. Le taux de rejet des commentaires se situe autour de 8 %, les contenus sont donc beaucoup plus qualitatifs dans cet espace



que dans les commentaires classiques. L'outil est aussi utilisé pour lancer des consultations plus larges et fédératrices et c'est aussi l'outil choisi pour les débats autour du projet « Déclic » (par exemple <https://www.sudouest.fr/espace-debat/consultation/biodiversite-agriculture-tourisme-pyrenees-partagez-vos-propositions-pour-sauvegarder-nos-mont-l8EMa>)

3) [Dossier Féminicides](#)  
<https://www.sudouest.fr/societe/feminicides/elles-s-appelaient/>  
Marquée par la recrudescence des affaires de meurtre ou assassinat sur conjoint, la rédaction de Sud Ouest a décidé de s'engager sur la question des violences faites aux femmes. Via une cellule dédiée, les journalistes ont décidé d'agir en se mobilisant contre les féminicides, par ailleurs, grande cause nationale du premier quinquennat Macron. En 2022, c'est l'ensemble de la rédaction qui s'est investie dans ce projet. En septembre 2022, une quarantaine de contenus multimédia ont été publiés sur le site sudouest.fr et durant toute une semaine dans le journal. L'opération « Elles s'appelaient » a permis de se placer du point de vue des victimes, proposant les portraits de six femmes (Peggy, Noëlle, Virginie, Zahoua, Chantal ou Élodie), déclinés en textes, albums photo, témoignages audio ou vidéo des proches des victimes.



4) Élection Présidentielle

À l'occasion de l'élection présidentielle en 2022, Sud Ovest a décidé de donner la parole à des citoyens à travers une nouvelle newsletter intitulée « Paroles citoyennes », lancée en novembre 2021. Chaque lundi jusqu'au premier tour de l'élection présidentielle, des habitants de la région parlent de leurs expériences, de leurs attentes et de leurs espoirs. Parallèlement, les rédactions de Sud Ovest, Charente Libre, Pyrénées Presse et Tv7 se sont engagées à porter une attention particulière à la question de l'égalité de la prise de parole femmes-hommes au sein de leurs colonnes et sur leur antenne, à travers un partenariat avec les Expertes. Cet organisme, qui édite un annuaire recensant 5 200 expertes françaises et francophones à destination des médias, facilite la mise en relation des journalistes avec des femmes expertes dans leur domaine et volontaires pour s'exprimer publiquement. Les rédactions du Groupe Sud Ovest ont désormais recours à [www.expertes.fr](http://www.expertes.fr) et les médias du Groupe contribuent au financement des Expertes, ce qui est une manière concrète de s'engager sur la voie de l'égalité femmes/hommes et dans la démarche RSE du Groupe. Grâce à ce partenariat, les voix et les visages féminins viennent plus facilement et plus massivement occuper de l'espace dans les médias du Groupe qui montre, à travers cette initiative, qu'il joue pleinement son rôle de média carrefour et reflet de la diversité de la société, sur tous ses supports.

5) Activité de Sud Ovest solidarité

L'Association Sud Ovest Solidarité, association loi 1901 émanant du Groupe Sud Ovest, lance régulièrement des appels dans les colonnes de Sud Ovest afin de recueillir des fonds pour aider des personnes en difficultés. Depuis 76 ans, elle soutient les populations les plus fragiles ou touchées par une catastrophe.



DEPUIS  
**76**  
**ANS**  
SUD OUEST  
SOLIDARITÉ  
SOUTIEN LES  
POPULATIONS  
LES PLUS  
FRAGILES OU  
TOUCHÉES  
PAR UNE  
CATASTROPHE

En 2022, elle s'est mobilisée pour les pompiers girondins et les Ukrainiens. Grâce aux appels lancés sur [sudouest.fr](http://sudouest.fr) et dans les colonnes du journal ainsi que l'organisation de nombreux concerts, un chèque de 150 000 euros a pu être remis à Ukraine Amitié et Caritas (Secours catholique) au profit des victimes de la guerre. Sud Ovest Solidarité a collecté 14 000 euros pour les pompiers cet été. 22 000 euros ont été consacrés à la Bûche d'hiver qui permet de payer les factures d'énergie de nombreux foyers.

Par ailleurs, près de 70 000 euros de dons ont assuré une aide à des sinistrés, des personnes en situation de handicap, fuyant leur pays ou plus largement à des familles en détresse.

**Charente Libre**

Charente Libre relaie les initiatives locales dans ses colonnes, qu'il s'agisse de projets environnementaux ou sociétaux. Une mise en lumière est faite notamment lors de la remise des trophées Charentais de l'année, dont les prix « Développement durable » (recyclerie), « Performant » (valorisation de produits naturels locaux en circuit court), « Créatif » (ferme bio et son food-truck) ont consacré en 2022 des lauréats engagés en matière d'environnement. La publication du supplément « En quête de demain ! » en association avec plus de 40 titres de presse quotidienne régionale, en partenariat avec Sparknews, et la publication associée de reportages, analyses et interviews exclusifs sur le



site Internet, ont permis de montrer les solutions et de donner la parole aux acteurs œuvrant pour la transition sociale et environnementale des territoires.

Sur le plan sociétal, Charente Libre s'est engagée avec l'association « AVC Tous Concernés » en offrant des parutions annonçant les initiatives locales d'information de l'association.

Parmi les actions « positives » figurent également des initiatives éditoriales telles que la newsletter « Autour des enfants », qui regroupe chaque mercredi toute l'actualité autour des enfants ainsi que des dossiers sur la parentalité et l'éducation (conseils, idées loisirs, paroles d'experts, débats et témoignages).

**Pyrénées Presse**

Le 10 novembre 2022, Pyrénées Presse a publié un supplément en partenariat avec la communauté

autonome d'Aragon en Espagne, le journal Alto Aragon, et la Région Nouvelle-Aquitaine intitulé « Une montagne en commun ». Pour la première fois des rédactions béarnaises et aragonaises ont porté un regard commun sur les Pyrénées, avec 20 pages spéciales sur le tourisme durable et des exemples de part et d'autre des montagnes.

**Startups**

À travers sa filiale Théophraste, le Groupe Sud Ovest développe une activité d'accélérateur de startups dédiée aux sociétés dont le projet peut avoir des synergies avec ses nombreux métiers. En partenariat avec 1Kubator, le Groupe Sud Ovest apporte un accompagnement personnalisé pendant six mois à des startups. Depuis sept ans, Théophraste a accompagné 25 entreprises, dont 7 ont effectué des levées de fonds significatives et 8 collaborent toujours avec le Groupe Sud Ovest. L'année 2022 a permis au Groupe Sud Ovest de poursuivre ses collaborations avec de jeunes pousses innovantes en travaillant des projets de co-construction avec de nouvelles startups répondant aux métiers et besoins du Groupe et de ses propres clients. Le Groupe Sud Ovest a notamment travaillé sur des sujets d'inclusion par l'audio et d'aide à l'orientation des étudiants au travers des projets lancés avec des startups dans le cadre de Théophraste. Les équipes du Groupe ont également été intégrées à la démarche d'innovation au travers d'ateliers avec des startups, du mentorat et d'ateliers en intelligence collective.

**SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS**

L'essentiel des achats hors papier se fait par le biais de la coopérative de centrale d'achat IPO, à laquelle SAPESO, Charente Libre et Pyrénées-Presse adhèrent.



**MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS**

Implanté sur un territoire partiellement urbanisé avec un secteur vitivinicole mondialement reconnu, le Groupe participe, par le biais des reportages et des articles publiés, à l'information du public sur des sujets de société tels que les méfaits de l'alcoolisme, les conséquences de l'utilisation des pesticides, la lutte contre le cancer, la sensibilisation aux mesures en faveur des maladies rares. Nos activités ne présentent pas d'impact significatif sur la santé et la sécurité des consommateurs.

**LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE, RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET D'UNE ALIMENTATION RESPONSABLE, ÉQUITABLE ET DURABLE**

Dans le cadre de son activité, le Groupe Sud Ovest s'engage dans la lutte contre la précarité alimentaire et dans le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable,

équitable et durable en sensibilisant ses lecteurs et téléspectateurs par le biais de ses articles de presse, reportages, émissions de télévision. En 2022, Sud Ovest a par exemple consacré la Une de l'édition du 28 novembre 2022 à la maltraitance animale : « Maltraitance animale, des chiffres qui font mal ».

**INCITATION À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE**

Diverses initiatives ont été mise en place en 2022 (réouverture des équipements sanitaires pour la pratique du sport au sous-sol du siège social à Bordeaux avec la fin de la crise sanitaire, organisation d'une séance de Yoga pour les salariés à Bordeaux etc.).



**ILS NE PEUVENT PAS SE CHAUFFER.**

Chaque jour, Sud Ovest Solidarité - La Bûche d'hiver aide\* ceux qui n'arrivent pas à se chauffer ni régler leurs factures d'énergie dans la région. Nous aidons\*\* aussi dans les domaines du logement, de l'insertion et la formation. Nous venons aussi en aide aux victimes des catastrophes climatiques.

Vos dons 100% redistribués

Faites un don sur : [www.sudouest-solidarite.fr](http://www.sudouest-solidarite.fr)

\* CHAQUE VERSEMENT À LA BÛCHE D'HIVER DONNE LIEU À L'ENVOI D'UN REÇU FISCAL QUI VOUS PERMETTRA DE DÉDUIRE 75% DE LA SOMME VERSÉE DE VOS IMPÔTS. \*\* 23 QUAI DES QUÉVÈRES, 33094 BORDEAUX CEDEX.

L'Association Sud Ovest Solidarité lance régulièrement des appels dans les colonnes de Sud Ovest afin de recueillir des fonds pour aider des personnes en difficultés.

## INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

La gestion des questions environnementales est assurée au sein de chaque centre d'impression du groupe Sud Ouest par un responsable avec l'appui d'un Directeur technique et des juristes du Groupe. Au sein de Sud Ouest, il existe un poste dédié de coordinateur sécurité et de l'environnement.

### GESTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Compte tenu des procédés d'activité d'impression, les procédés industriels ne donnent pas lieu à des rejets dans l'eau, le sol ou l'air (hormis les échanges nécessaires au renouvellement d'air des locaux). D'une manière générale, du fait des évolutions technologiques, ces risques ne sont plus considérés comme significatifs.

#### Air

Concernant l'émission de Composés Organiques Volatiles (« COV »), la mise en œuvre d'une technique spécifique de nettoyage des machines a permis à Sud Ouest de réduire au minimum les émissions de COV, ce nettoyage étant désormais effectué par le biais d'équipements automatisés mettant en œuvre des matières pré-imprégnées de solvants, ce qui limite de manière importante la quantité de solvants utilisée. Depuis 2020, un système a été mis en place avec l'utilisation de bande de papier pour

le nettoyage global des rotatives. Ce dispositif limite le gaspillage et l'utilisation de solvants, donc l'émission de COV.

Les encres utilisées ne contiennent pas de solvants (elles sont à base d'huile) et ne dégagent pas non plus de COV. La loi antigaspillage et pour l'économie circulaire (AGEC) interdit l'utilisation des huiles minérales sur les impressions à destination du public à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Dans ce cadre, les tests pour le passage à l'encre végétale seront engagés à partir de l'année 2024.

Compte tenu des volumes concernés, les encres sont apportées sur le site Sud Ouest par des camions citernes. Les opérations de déchargement sont supervisées par un salarié qualifié du site. En cas de fuite lors du déchargement, du fait de la nature pâteuse des encres utilisées, le séparateur d'hydrocarbure empêcherait toute diffusion dans le réseau des eaux pluviales. Les encres sont ensuite apportées sur le lieu d'utilisation par canalisation aérienne dont l'étanchéité est vérifiée visuellement régulièrement.

Pour le site de Pyrénées-Presse, les encres sont livrées dans des fûts étanches. L'acheminement des encres vers la rotative se fait par pompage sous vide d'air, ce qui permet de maîtriser tout risque de dispersion. L'émission de poussières de cellulose est très faible en raison de la nature de l'activité et des procédés mis en œuvre.

#### Sol

Le dispositif existant à Brazza (Sud Ouest) de réception des effluents issus du process industriel n'a pas été modifié en 2022 comme cela était projeté, une modification du projet s'avérant nécessaire pour intégrer une nouvelle exigence de prévention des incendies. Il est prévu d'être réalisé en 2023 pour adopter un stockage en surface, compte tenu du risque de débordement d'une cuve enterrée.

À Pyrénées Presse, les faibles quantités sont récupérées pour être recyclées par le fournisseur. Il est prévu d'étendre la récupération aux eaux de rinçage des gommeuses de plaques.

#### Émissions sonores

Le niveau des émissions acoustiques dégagées par chaque centre d'impression vers l'extérieur est faible. Pour Sud Ouest, tous les bâtiments ont été traités contre le bruit dans leur conception même.

D'importants projets de construction d'habitations résidentielles voient le jour depuis l'année 2022 à proximité immédiate du site de l'imprimerie à Brazza.

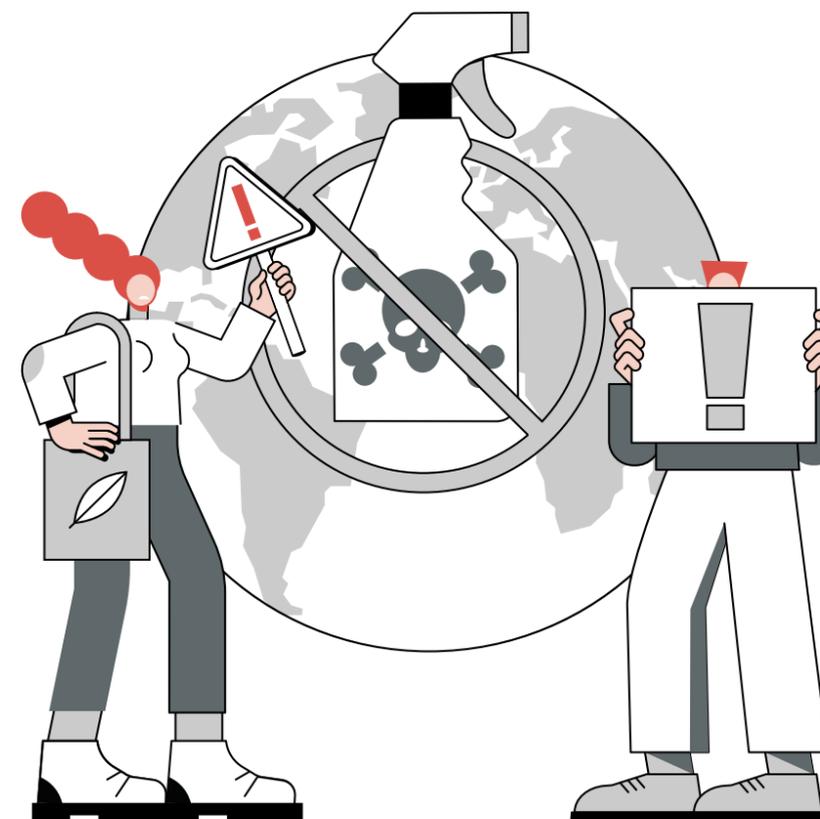
Le site de Pyrénées-Presse présente peu de risques de troubles anormaux pour le voisinage, compte tenu de son implantation en zones industrielles.

### GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dangereux de chaque centre d'impression sont collectés et traités en fonction de leur nature par des sous-traitants qualifiés et agréés.

Ces sous-traitants procèdent également au pompage et au traitement des effluents liquides de la cuve recevant les eaux industrielles usagées du centre d'impression de Sud Ouest.

Ces opérations font l'objet d'un suivi par l'établissement de bordereaux



et la tenue de registres. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les déchets sont déclarés sur la plateforme Trackdéchets.

### GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX – RECYCLAGE – ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis 2020, la traçabilité a été renforcée avec la mise en place de processus rigoureux avec VEOLIA permettant d'apprécier le taux de valorisation de nos déchets.

Depuis 2018, le taux de valorisation des déchets non dangereux est supérieur à 90% (compris en 91 et 93%). Un projet de recyclage du solvant utilisé pour le nettoyage des encres des rotatives est en cours à l'imprimerie de Sud Ouest, afin de le réutiliser en circuit fermé.

Les plaques offset sont cédées à des sociétés extérieures pour la récupé-

ration de métaux.

Les bois et palettes sont récupérés à Sud Ouest par un prestataire pour procéder à leur recyclage. Les déchets de papier sont cédés à Bordeaux (Sud Ouest) à l'usine « Soprema » pour recyclage en ouate de cellulose. A Pau (Pyrénées-Presse) ainsi qu'à Angoulême (Charente Libre), ils sont cédés à une entreprise de collecte et de recyclage de déchets (Paprec) pour être retransformés en papier.

Le partenariat de Sud Ouest avec « Soprema » pour le recyclage des déchets de papier

La société « Soprema » procède à l'enlèvement, via un prestataire de collecte, des déchets de papier (substantiels en raison de la nature de l'activité) en vue de leur valorisation. Entreprise spécialisée dans l'isolation et l'étanchéité des bâti-

ments, cette société produit de la ouate de cellulose.

En 2008, le partenariat signé entre Sud Ouest et la Soprema a déclenché la construction de l'usine « Soprema » de production de ouate de cellulose à Cestas, qui a démarré en 2009. Sud Ouest lui fournit une partie importante du papier qui constitue sa matière première.

En pratique, des bennes disposées à l'imprimerie recueillent les différents papiers, invendus, chutes de fabrication, la gâche ou le gâté, mais aussi le « beef » ou les macules, entames des bobines et les emballages en carton. Pendant le temps de réglage des rotatives, les premiers milliers d'exemplaires imprimés sont mis de côté jusqu'à obtenir la qualité de reprographie souhaitée. Ils entrent ainsi dans la catégorie des résidus d'imprimerie qui gagnent les bacs de récupération. À ces déchets de papier s'ajoutent les invendus de la veille (1108 tonnes par an en 2022). Depuis 2020, la collecte des magazines et des suppléments est assurée. L'extension de la collecte à ces papiers contribue ainsi à compléter l'approvisionnement de Soprema en papier de presse. Il est envisagé d'étendre la collecte en 2023 (récupération des vieux journaux au siège et en agences). Récupéré tous les jours, le papier est trié à l'usine avant d'être broyé et défibré. Il représente 90% de la matière première nécessaire à la fabrication de la ouate de cellulose. Celle-ci présente les trois piliers du développement durable : elle est bio-sourcée puisqu'elle provient d'une matière première renouvelable ; elle est éco-sourcée parce que l'on fabrique le produit à partir de papier journal issu du recyclage, et enfin elle demande une énergie « procédé » faible puisque le process industriel à sec utilise peu d'énergie pour la fabrication. Accessoirement, le produit qui, par nature va permettre d'économiser de l'énergie est entièrement recyclable.

## UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

### L'eau

Les process de l'activité d'impression ne consomment pas beaucoup d'eau. La consommation d'eau est globalement faible. Elle est augmentée en 2022 dans l'imprimerie de Sud Ouest en raison du refroidissement nécessaire par apport d'eau sur les groupes froids lors de la canicule de l'été 2022. Pour y remédier, il est prévu en 2023 d'installer une cuve de récupération des eaux de pluie.

### L'énergie

Sud Ouest a initié depuis sept ans (2015) plusieurs actions en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Face à la raréfaction des ressources fossiles et à la menace du changement climatique, la maîtrise des consommations et l'amélioration de l'efficacité énergétique représentent des enjeux majeurs sur les problématiques environnementales mais également sur les aspects de compétitivité. La mise en place d'une stratégie de transition énergétique vise à évoluer vers un modèle énergétique plus durable et plus économique, basé sur l'utilisation de ressources renouvelables.

Cela permet, entre autres, de faire face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, d'épuisement des ressources naturelles, d'évolution des prix, et également de respect de l'environnement.

La loi n°2013-619 du 16 juillet 2013 intégrée au Code de l'énergie aux articles L233-1 à L233-4, et le décret d'application n°2014-1393 du 24 no-

vembre 2014, impose en outre aux entreprises de plus de 250 salariés la réalisation d'un audit énergétique par un organisme accrédité tous les quatre ans sur un périmètre de 80 % de la facture énergétique.

En complément de ces dispositions, l'arrêté du 24 novembre 2014 précise les modalités d'application. Ainsi, l'audit énergétique constitue la démarche initiale essentielle pour garantir une bonne définition des actions de maîtrise de l'énergie. L'étude approfondie des différents postes consommateurs d'énergie permet de mettre en évidence des gisements d'économies d'énergie et de déterminer les actions et les investissements envisageables pour les exploiter, au meilleur coût pour l'entreprise. L'analyse porte sur les consommations d'énergie des équipements de production et sur les utilités (éclairage, chauffage, climatisation, ventilation, transport). L'audit énergétique doit être réalisé tous les quatre ans.

En 2016, Sud Ouest a réalisé son premier audit énergétique. Sud Ouest est la seule entité concernée par cette obligation au sein du Groupe. L'électricité est l'énergie majoritairement utilisée au sein de Sud Ouest. Il a été renouvelé en 2020 (prochain audit en 2024).

L'analyse des résultats des différents audits énergétiques réalisés ont conduit à la mise en place de plusieurs actions en faveur de la maîtrise énergétique :

- Remplacement des luminaires par des éclairages moins énergivores. À l'imprimerie, les zones de production (stock bobines, préparation

bobines, hall rotatives, pupitres, dérouleurs, etc.) où le temps d'allumage est quasi permanent et les bureaux ont notamment été équipés de LED.

- Modernisation en 2019 des pompes à vide qui assurent les besoins sur l'atelier « expédition » pour certaines unités de traitement de paquets de journaux.

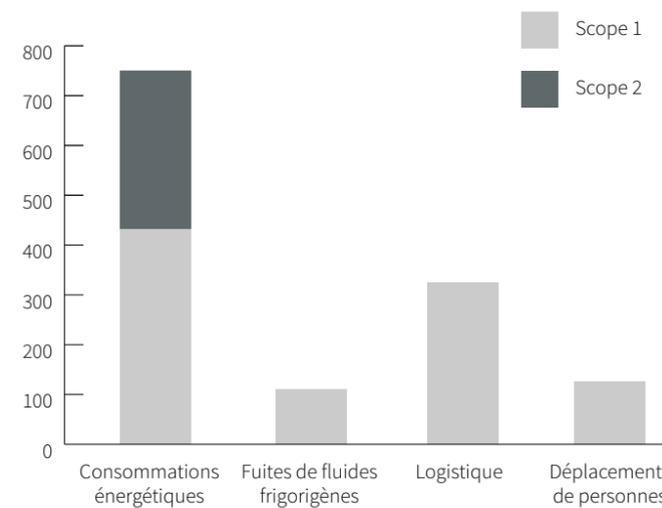
- Remplacement, fin 2019/début 2020 de l'ensemble des éclairages extérieurs de l'imprimerie (lampadaires et projecteurs) par des appareils LED.

- Raccordement au réseau de chaleur PGE (« Plaine Garonne Energie, filiale d'Engie ») réalisé à l'été 2020, alimenté en partie par la géothermie, et qui contribue à couvrir durablement les besoins énergétiques du site de l'imprimerie. La chaleur est produite via un forage dans des installations technologiques puissantes, installées rue du Commandant Cousteau, à 100 m de l'imprimerie.

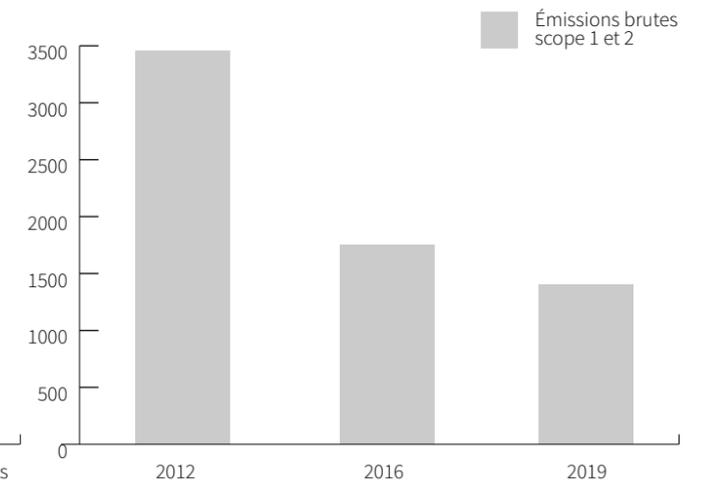
- Suppression d'une chaudière à gaz (une autre chaudière est conservée uniquement en secours).

- Substitution en 2021 des deux compresseurs air/eau existants par un compresseur air/air avec installation d'un récupérateur de chaleur pour chauffer une partie des locaux du R+1 (couloir technique et magasin). Les consommations d'énergie électrique sont en baisse en 2022 par rapport à 2021 au siège social de Sud Ouest à Bastide et à l'imprimerie de Brazza, sous l'effet des mesures de sobriété et énergétique et de maîtrise de la consommation électrique (cf. tableau ci-dessous).

SYNTHÈSE EN TONNES DE CO<sub>2</sub> DES ÉMISSIONS SCOPE 1 ET 2 DE SÁPESO



ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> SCOPE 1 ET 2 DE SÁPESO



En 5 ans, la baisse de consommation énergétique est de 16 %. S'agissant des consommations de gaz sur le site de l'imprimerie de Sud Ouest, un récupérateur de chaleur, installé en 2015-2016, permet toujours de collecter les calories générées par le fonctionnement des groupes froids (eux-mêmes dédiés à refroidir les rotatives), afin de les réinjecter dans le circuit et limiter l'utilisation des chaudières.

À Pyrénées Presse, le remplacement par des éclairages LED a été effectué pour la majeure partie en 2021. Un orage de grêle le 18 mai 2022 a endommagé la toiture du centre d'impression, entraînant le changement des translucides, qui apportent un meilleur éclairage naturel. Un plan de sobriété énergétique a été mis en place en 2022 et une sensibilisation des salariés sur les éco-gestes a été effectuée.

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

a) Suivi de l'indicateur GES (gaz à effet de serre) – activités de production de journaux

Le Cabinet ECOGRAF accompagne les imprimeries du Groupe dans

le calcul de l'indicateur gaz à effet de serre.

La baisse annuelle de la diffusion des volumes imprimés qui contribue à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

Elle est mesurée par le biais de plusieurs outils. Dans le cadre des dispositions qui ne s'appliquent pas à Sud Ouest en raison des seuils, des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (« BEGES ») sont réalisés régulièrement au sein de Sud Ouest (2014, 2017 et 2021), seule entité concernée en raison des seuils. L'achat de papier constitue le poste principal d'émissions de gaz à effet de serre.

Au cours du premier semestre 2021, Sud Ouest a réalisé pour la 3<sup>e</sup> fois son bilan d'émissions de gaz à effet de serre. En raison de la crise sanitaire et de l'indisponibilité de certaines données pour 2020, l'année 2019 a été choisie comme année d'évaluation. Il n'a pas été possible d'inclure les émissions significatives du scope 3 dans le bilan réalisé en 2021, en raison de l'évolution importante du périmètre à prendre en compte entre 2019 et 2021 (fermeture de plu-



**AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2021, SUD OUEST A RÉALISÉ POUR LA 3<sup>e</sup> FOIS SON BILAN D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

sieurs agences, départs de salariés dans le cadre d'un plan de départs volontaires).

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre réglementaire de Sud Ouest s'élève à 1 355 t CO<sub>2</sub> e/an. Sur les scopes 1 et 2, les postes d'activités principaux sont :

- Les véhicules, 35 % des émissions totales ;
- Le gaz naturel, 32 % des émissions totales ;
- L'électricité, 24 % des émissions totales ;

- Les déperditions de fluides frigorigènes, 9% des émissions totales. Par ailleurs, depuis la réalisation du premier BEGES, les émissions ont baissé de 60 % entre 2019 et 2012 et de 23 % entre 2019 et 2016.

Cette baisse des émissions s'explique par la diminution :

- Des consommations d'électricité liée aux actions de maîtrise et de sobriété énergétiques déjà réalisées ;
- Des consommations de carburant suite à la réduction et l'optimisation du parc de véhicules ;
- Des émissions liées aux déperditions de fluides frigorigènes, avec un état des lieux plus précis de ces émissions et une estimation améliorée.

Consommation électrique (kWh) des deux principaux sites de Sud Ouest						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Siège</b>	2 061 192	1 930 043	1 757 530	530 1 831 121	121 1 844 698	1 736 691
<b>Imprimerie</b>	6 610 106	6 071 170	5 858 166	4 184 892	5 704 407	5 537 603
<b>Total</b>	8 671 298	8 001 213	7 615 696	6 016 013	7 549 105	7 274 294

Ces baisses d'émissions s'est poursuivie en 2022 avec le raccordement au réseau de chaleur urbain de Bordeaux Métropole, alimenté en partie en énergie renouvelable (géothermie) et en parallèle, la poursuite des actions de sobriété et de maîtrise de la consommation énergétique. Au-delà des BEGES réglementaires réalisés tous les quatre ans, Sud Ouest comptabilise chaque année, dans le cadre de l'éco-contribution papier, ses émissions liées à la production afin de calculer une empreinte carbone par exemplaire fabriqué.

En effet, dans le cadre de l'affichage environnemental au titre de l'éco-contribution, le choix du Groupe Sud Ouest s'est porté en 2017 pour les journaux du groupe sur l'indicateur environnemental des émissions de gaz à effet de serre. Cet indicateur est calculé par le biais d'un outil de quantification dénommé « Climatecalc », mis au point à l'issue des travaux associant huit fédérations européennes de l'imprimerie.

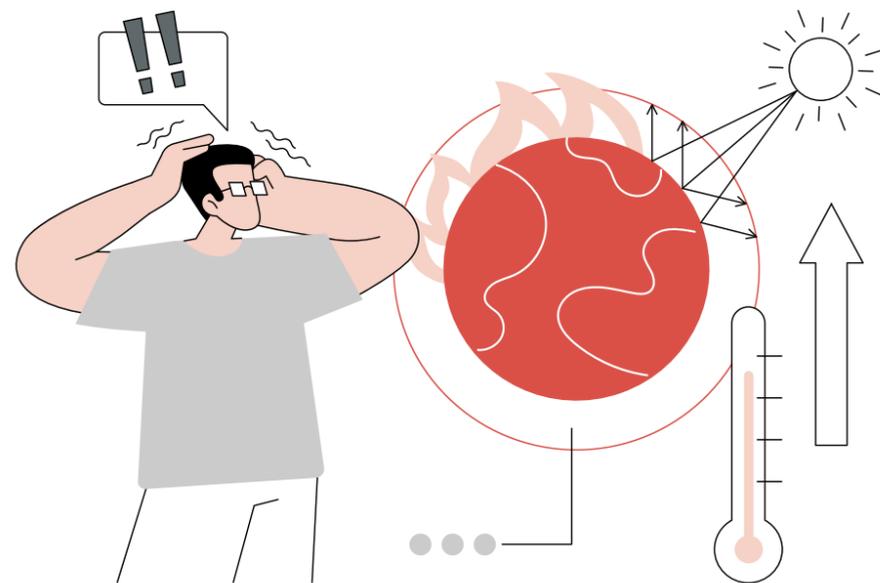
« Climatecalc » est un calculateur européen qui permet d'estimer les émissions de gaz à effet de serre des sites de production (approche site) mais aussi celle d'un imprimé spécifique (approche produit). Sud Ouest, Charente Libre et Pyrénées Presse sont labellisés par Climatecalc depuis 2017 (avec une interruption pour Pyrénées Presse en 2019): L'empreinte carbone d'un imprimé est évaluée en fonction de la nature du support, de son origine et de ses conditions de transport. La qualité du résultat obtenu est garantie par l'utilisation de « Climatecalc », qui répond aux directives du GHG Protocol. Les entreprises utilisatrices sont contrôlées annuellement.

b) Indicateur environnemental des journaux et hebdomadaires du Groupe Sud Ouest

Voir le tableau « Empreinte carbone par exemplaire ».

**LABELLISATION DES SITES DE PRODUCTION PAR CLIMATECALC**

Certificat	Entreprise	Adresse	Site Internet
CC-000075/FR	<b>Charente Libre</b>	19, boulevard Maréchal-Juin, zone industrielle 3, 16340 L'Isle d'Espagnac, France	www.charentelibre.fr
CC-000076/FR	<b>Sud Ouest</b>	40, quai de Brazza, 33094 Bordeaux, France	www.sudouest.fr
CC-000078/FR	<b>Pyrénées Presse SA</b>	6, rue Despouirins, 64000 Pau, France	www.larepubliquedespyrenees.fr



Empreinte carbone par exemplaire (g CO <sub>2</sub> eq)							
Titres Publications	2017 Données 2016	2018 Données 2017	2019 Données 2018	2020 Données 2019	2021 Données 2020	2022 Données 2021	Évolution
<b>Sud Ouest</b>	155	135	120	120	135	110	↓
<b>Charente Libre</b>	190	156	161	173	130	125	↓
<b>La République des Pyrénées L'Éclair</b>	155	140	X	155	115	115	=
<b>Dépêche du Bassin</b>	102	110	100	100	105	90	↓
<b>Le Résistant</b>	151	120	100	100	90	80	↓
<b>Haute Gironde</b>	95	90	89	88	115	120	↑
<b>Dordogne Libre</b>	120	92	94	94	85	80	↓

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

## PÉRIMÈTRE DU GROUPE SUD OUEST

Au 31 décembre 2022, le Groupe Sud Ouest est composé de 23 sociétés dont 22 consolidées par intégration globale et 1 par mise en équivalence. Deux sociétés sont sorties du périmètre en 2022 : Phaestos Presse et Territoires TV. Deux nouvelles sociétés, Newsroom 365 et Placeco ont été consolidées par intégration globale en 2022.

Sur le périmètre de 22 sociétés consolidées par intégration globale, les informations sociales, sociétales et environnementales données couvrent essentiellement SAPESO, Charente Libre et Pyrénées Presse, qui représentent à elles seules 82,76% de l'effectif du Groupe et 88,19% du chiffre d'affaires consolidé. Les risques relatifs aux droits humains et à la lutte contre la corruption couvrent l'ensemble des vingt-trois sociétés.

Les modalités de calcul des indicateurs, transmises aux différentes filiales, ont été ainsi définies (voir schéma ci-dcontre).

Concernant l'index égalité professionnelle femmes-hommes, le calcul porte sur cinq critères pour SAPESO et sur quatre pour Charente Libre et Pyrénées Presse (le critère « écart de répartition des promotions » est exclu du fait des seuils d'effectifs).

LE GROUPE SUD OUEST EST COMPOSÉ DE

**23** SOCIÉTÉS

**22** CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE ET

**1** PAR MISE EN ÉQUIVALENCE.



### TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

$$\frac{\text{nombre de personnes formées}}{\text{effectif ETP moyen (CDI + CDD en moyenne sur l'année)}}$$



### TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

$$\frac{\text{nombre d'accidents déclarés avec arrêt (hors trajet)} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

### TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

$$\frac{\text{nombre total de jours d'arrêt (hors trajet)} \times 1\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$



### TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

$$\frac{\text{nombre de salariés handicapés en ETP}^*}{\text{effectif total assiette assujettissement (sur les établissements concernés par l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés)}}$$

\* ETP = équivalent temps plein.

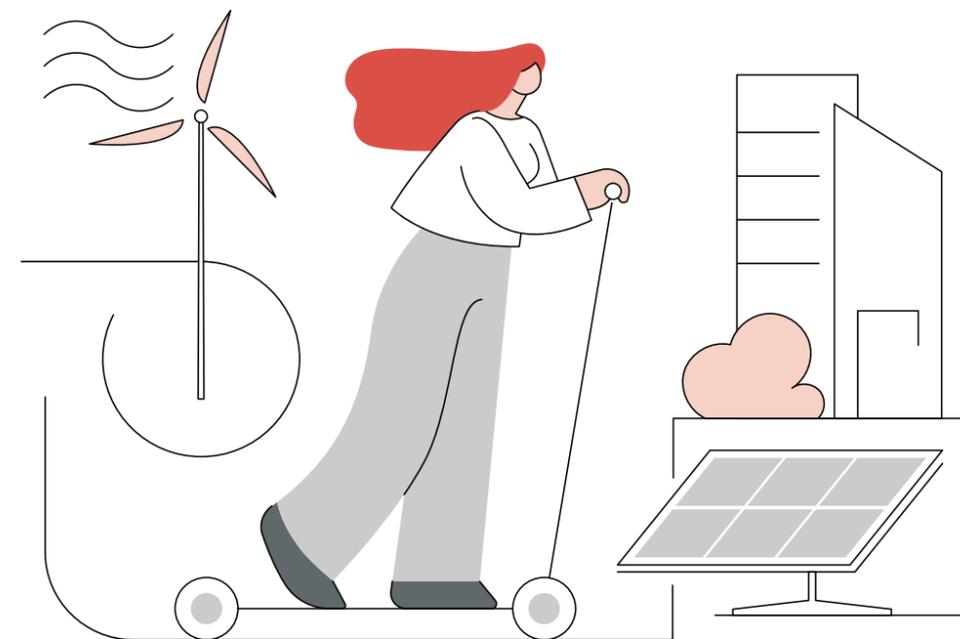


### EFFECTIF

CDI en ETP  
+ CDD & intérim au prorata du temps de présence

### BASE DE CALCUL DE L'EFFECTIF CDI

Salariés permanents présents au 31 décembre hors salariés absents plus de la moitié de la période de référence



## TAXONOMIE VERTE

Concernant le Règlement (UE) 2020/852 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, les Services de la Commission européenne (Financial Stability, Financial Services and Capital Markets Union Sustainable Finance) ont indiqué à l'Alliance de la Presse d'Information Générale (APIG) dans une réponse en date du 29 juillet 2022 « que les activités de presse ne sont pas éligibles dans les sections 8.1. Traitement des données, hébergement et activités connexes et 8.2. Solutions fondées sur les données pour la réduction des émissions de GES car elles ne correspondent pas aux descriptions des activités.

Le premier acte délégué pour les objectifs climatiques de la taxonomie se concentre sur les activités économiques qui ont le plus grand potentiel pour contribuer de manière substantielle aux objectifs climatiques, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres objectifs environnementaux. Il n'a pas été possible d'inclure des critères de sélection techniques pour toutes les activités qui ont le potentiel de contribuer aux objectifs climatiques. Cependant, la taxonomie de l'UE sera élargie à l'avenir et des critères de sélection technique pour de nouvelles activités seront progressivement ajoutés. En outre, à l'avenir, les parties prenantes auront la possibilité de proposer des activités qui, à leur avis, devraient être incluses dans la taxonomie par le biais d'un mécanisme

de demande dédié aux parties prenantes qui sera disponible sur le site web de la DG FISMA. ». Compte tenu de cette réponse, il n'a pas été présenté d'indications au titre du Règlement sur la taxonomie verte dans le présent rapport.

## PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES LIÉES AU TRANSPORT POUR LES EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

Compte de tenu de l'ouverture de l'exercice comptable 2022 du Groupe Sud Ouest au 1<sup>er</sup> janvier pour la période concernée, la présente déclaration n'inclut pas ces informations. Elles seront intégrées pour la première fois dans le rapport sur l'exercice 2023. ■